de Bordeaux à angoulesme... 18 f.
en se fesant conduire dans la ville —
autrement — — — — — 17 — p. ½
en se fesant conduire dans la Ville... 81. —
hormis de Bordeaux à Carbon le blanc
où il y a porte et demi, par consequent

350

4-80

ALMANACH

HISTORIQUE

ET CHRONOLOGIQUE

DE

SAINT-DOMINGUE,

Pour l'année biſſextile 1788 ;

Calculé pour le parallèle & le méridien du Cap-François, ſur les Tables de Mayer, par M. l'abbé PINGRÉ, de l'Académie royale des Sciences & de celle de Marine.

AU CAP-FRANÇOIS,
Chez DUFOUR DE RIANS, imprimeur breveté du Roi.

AVEC PERMISSION.

REMARQUES historiques & chronologiques sur l'antiquité du Monde.

DIEU a créé le Monde en six jours; le septième il se reposa, dit l'Ecriture, c'est-à-dire qu'il ne créa plus.

La durée du Monde se divise aussi en six âges accomplis, & un septième qui est le temps de repos & de grace, qui s'accomplit tous les jours, & ne finira qu'avec le Monde.

Selon l'Auteur de *l'Antiquité des temps*, le premier âge a duré 2256 ans, & a fini au déluge universel, 3711 ans avant Jésus-Christ.

Le second a commencé au déluge, & a duré 1267 ans.

Le troisième a commencé à la vocation d'Abraham, l'an 3525, 2444 ans avant Jésus-Christ, & a duré 430 ans.

Le quatrième a commencé à la délivrance du Peuple hébreu & à la Loi qui lui fut donnée, l'an 3953, 2014 ans avant Jésus-Christ, & a duré 962 ans.

Le cinquième a commencé à la fondation du temple de Salomon, l'an 4915, 1052 ans avant Jésus-Christ, & a duré 470 ans.

Le sixième a commencé à la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor, l'an 5385, 582 ans avant Jésus-Christ, & a duré 615 ans jusqu'à la mort de Jésus-Christ, l'an 6000.

Le septième a commencé à la mort de Jésus-Christ, s'est continué jusqu'à la présente année 1788, & se terminera à la fin du Monde.

RPJCB

SAISONS.

Le printemps commencera le 19 mars à 5 heures 14 minutes du soir.

L'été commencera le 20 juin à 3 heures 13 minutes du soir.

L'automne commencera le 22 septembre à 4 heures 54 minutes du matin.

L'hiver commencera le 20 décembre à 9 heures 25 minutes du soir.

RÉGLEMENT nouveau pour les Fêtes.

Les Préfets apostoliques de cette Colonie ayant été autorisés à supprimer quelques Fêtes par un décret de la Congrégation de la propagande, en date du 31 juillet 1786, approuvé du pape PIE VI le 6 août suivant, & revêtu de lettres-patentes du Roi, datées de Versailles le 28 janvier 1787 : le R. P. Duguet, préfet apostolique de la Mission des FF. Précheurs de la partie de l'oueſt & du sud, par son Mandement du 22 juin 1787 ; & le R. P. Saintin, préfet apostolique de la Mission des Capucins dans la partie du nord, par son Mandement du 27 juin de la même année, dont l'exécution a été prescrite par ordonnance de M. le comte de la Luzerne, général, & de M. de Marbois, intendant ; le tout enregistré au Conseil-supérieur de Saint-Domingne le 10 juillet suivant : ont ordonné & réglé qu'à l'avenir on n'observeroit plus comme le saint jour de Dimanche que *la Circoncision*, *l'Epiphanie*, *la Purification de la sainte Vierge*, *l'Annonciation*, *l'Ascension*, *la*

Fête-Dieu, saint Pierre & saint Paul, l'Assomption, Noël, & le Patron de chaque paroisse, dans la paroisse seulement.

Toutes les Fêtes supprimées dans les susdits Mandements sont renvoyées au au Dimanche suivant, comme celles qui avoient été supprimées en 1730.

Lorsque l'Annonciation tombera dans la semaine Sainte, elle sera renvoyée au mardi après le dimanche de *Quasimodo*.

Les jeûnes des Fêtes supprimées sont remis au vendredi & samedi de la première & seconde semaine de l'Avent.

FÊTES patronales des Eglises de la préfecture du Port-au-Prince.

Port au Prince, *l'Assomption*, 15 août.
Léogane, *ste. Rose*, 30 août.
Croix des Bouquets, *le Rosaire*, 1 dim. d'octobre.
L'Arcahaye, *s. Pierre*, 29 juin.
Mirebalais, *s. Louis*, 25 août.
Saint-Marc, *s. Marc*, 25 avril.
Petite Rivière de l'Artibonite, *s. Jérôme*, 30 septembre.
Vérettes, *la Nativité*, 8 septembre.
Gonaïves, *s. Charles*, 4 novembre.
Petit Goave, *l'Assomption*, 15 août.
Fonds des Nègres, *s. Michel*, 29 septemb.
L'Anse à Veau, *ste Anne*, 26 juillet.
Petit Trou, *la Nativité*, 8 septembre.
Jérémie, *s. Louis*, 25 août.
Cap-Dame-Marie, *la Nativité*, 8 7bre.
Cap Tiburon, *s. J. Baptiste*, 24 juin.
Coteaux, *s. Pierre*, 29 juin.
Torbeck, *s. Joseph*, 19 mars.

Cayes du Fond, *l'Assomption*, 15 août.
Cavaillon, *l'Annonciation*, 25 mars.
Saint-Louis, *s. Louis*, 25 août.
Acquin, *s. Thomas d'Acquin*, 7 mars.
Baynel, *s. Pierre*, 29 juin.
Jacmel, *s. Jacque & s. Philippe*, 1 mai.
Cayes de Jacmel, *la Nativité*, 8 septemb.
Grand Goave, *s. Francois.*

FÊTES patronales des Eglises de la préfecture du Cap-François.

Cap-François, *l'Assomption*, 15 août.
Quartier-Morin, *s. Louis*, R., 25 aout.
Grande-Rivière, *ste Rose*, 30 août.
Dondon, *Transl. de s. Martin*, 4 juillet.
Limonade, *ste Anne*, 25 juillet.
Le Trou, *s. J. Baptiste*, 24 juin.
Terrier-Rouge, *s. Pierre*, 29 juin.
Fort-Dauphin, *s. Joseph*, 19 mars.
Ouanaminthe, *l'Assomption*, 15 août.
Petite-Anse, *la Conception*, 8 décembre.
Plaine-du-Nord, *s. Jacques*, 25 juillet.
L'Acul, *la Nativité*, 8 décembre.
Limbé, *s. Pierre*, 29 juillet.
Plaisance, *s. Michel*, 29 septembre.
Port-Margot, *ste. Marguerite*, 20 juillet.
Le Borgne, *s. Charles*, 4 septembre.
Petit Saint-Louis, *s. Louis*, 25 août.
Port de Paix, *la Conception*, 8 décembre.
Gros-Morne, *la Purification*, 2 février.
Jean-Rabel, *s. Jean-Baptiste*, 24 juin.
Môle S. Nicolas, *s. Charles*, 4 novembre.
Marmelade, *ste Marthe*, 29 juillet.
Vallière, *s. Vincent*, 22 janvier.
Bombarde chapelle dépendante du Môle Sainte-Susanne. Chapelle dépendante de Limonade, a pour patrone *ste Susanne*, 11 août.

JANVIER.

Ce mois a 31 jours, & la Lune 30.

Entrée du ☉ dans ♒ le 20 à 1 h. 59 m. du m.

M	*Jours.*	*Noms des Saints.*	*L.*	*Ph. lun*
1	mardi	*LA CIRCONCIS.*	24	
2	mercr.	s. Adelard, abbé.	25	
3	jeudi	ste Genevieve, vge.	26	Nouvel.
4	vendr.	s. Rigobert, évêq.	27	● le 8
5	ſamedi	s. Siméon Stylite.	28	à 7 h. 5
6	*Dim.*	*L'EPIPHANIE.*	29	min. du
7	lundi	s. Theau, orfevre.	30	matin.
8	mardi	s. Lucien, martyr.	1	
9	mercr.	ste Baſiliſſe, vierg.	2	
01	jeudi	s. Paul, hermite	3	Premier
11	vendr.	s. Théodoſe, abbé.	4	quartier
12	ſamedi	ste Céſaire, vierge.	5	de la ☽
13	*Dim.*	s. Hilaire, évêque.	6	le 16 à 5
14	lundi	s. Félix de Nole.	7	h. 8 m.
15	mardi	ss. Maur & Bon.	8	du mat.
16	mercr.	ss. Guillaume, &c.	9	
17	jeudi	s. Antoine, Abbé.	10	
18	vendr.	Chaire de s. Pierre.	11	Pleine
19	ſamedi	ste Marie de B. &c.	12	⊙ le 22
20	*Dim.*	*la Septuagéſime.*	13	à 9 h. 10
21	lundi	ste Agnès, v. & m.	14	m. du ſ.
22	mardi	s. Vincent, martyr.	15	
23	mercr.	ste Émérentienne.	16	
24	jeudi	s. Babylas & ſes c.	17	Dernier
25	vendr.	C. de s. Paul, &c.	18	quartier
26	ſamedi	ss. Polycarpe, &c.	19	de la ☾
27	*Dim.*	*la Sexagéſime.*	20	le 29 à 8
28	lundi	ss. Cyrille, Julien.	21	h. 25 m.
29	mardi	s. François de Sale.	22	du ſoir.
03	mercr.	ste Batilde, reine.	23	
31	jeudi	ste Marcelle, veuv.	24	

JANVIER.

J. du m.	D. du S. à m.		Lever du Sol.		Couch. du Sol.		Lever de la l.		Couch. de la l.	
	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	22	0	6	33	5	27	0	44	0	21
2	22	55	6	32	5	28	1	37	1	2
3	22	49	6	32	5	28	2	29	1	45
4	22	43	6	32	5	28	3	21	2	30
5	22	36	6	32	5	28	4	11	3	17
6	22	29	6	32	5	28	5	0	4	7
7	22	22	6	32	5	29	5	47	4	58
8	22	14	6	31	5	29	6	31	5	49
9	22	5	6	31	5	29	7	12	6	39
10	21	56	6	31	5	29	7	50	7	29
11	21	47	6	31	5	30	8	27	8	19
12	21	37	6	30	5	30	9	1	9	9
13	21	27	6	30	5	30	9	35	9	59
14	21	17	6	30	5	30	10	10	10	50
15	21	9	6	29	5	31	10	49	11	45
16	20	55	6	29	5	31	11	31	*Matin*	
17	20	43	6	29	5	31	0	18	0	42
18	20	31	6	28	5	32	1	10	1	43
19	20	18	6	28	5	32	2	8	2	46
20	20	5	6	28	5	32	3	10	3	49
21	19	52	6	27	5	33	4	18	4	50
22	19	38	6	27	5	33	5	25	5	56
23	19	24	6	27	5	33	6	30	6	39
24	19	10	6	26	5	34	7	32	7	26
25	18	55	6	26	5	34	8	32	8	9
26	18	40	6	26	5	35	9	30	8	50
27	18	24	6	25	5	35	10	25	9	30
28	18	9	6	25	5	36	11	20	10	9
29	17	53	6	24	5	36	*Matin*		10	50
30	17	36	6	24	5	36	0	13	11	33
31	17	20	6	23	5	37	1	6	0	18

Méridionale. *Matin.* *Soir.* *Soir.*

FÉVRIER.

Ce mois a 29 jours, & la Lune 30.

Entrée du ☉ dans)(le 18 à 4 h. 50 m. du m.

M	*Jours.*	*Noms des Saints.*	L.	*Ph. lun.*
1	vendr.	s. Ignace, év. & m.	25	
2	samedi	*CHANDELEUR.*	26	Nouvel.
3	*Dim.*	*la Quinquagésime.*	27	● le 7 à
4	lundi	s. Aventin, solitair.	28	2 h. 4 m.
5	mardi	ste Agathe, v. m.	29	du mat.
6	mercr.	*les Cendres.*	30	
7	jeudi	s. Chrysseul, mart.	1	
8	vendr.	s. Etienne de Gr.	2	Premier
9	samedi	ste Apolline, v. m.	3	quartier
10	*Dim.*	*la Quadragésime.*	4	de la ☽
11	lundi	s. Severin, abbé.	5	le 14 à 4
12	mardi	ste Eulalie, v. m.	6	h. 6 m.
13	mercr.	*Quatre-Temps.*	7	du soir.
14	jeudi	s. Valentin, mart.	8	
15	vendr.	ss. Faustin, Jovite.	9	
16	samedi	s. Onésime, disc.	10	Pleine
17	*Dim.*	s. Silvain.	11	○ le 21
18	lundi	s. Siméon, évêque.	12	à 8 h. 0
19	mardi	s. Gabin, pr. & m.	13	min. du
20	mercr.	s. Eucher, évêque.	14	matin.
21	jeudi	s. Gombert, évêq.	15	
22	vendr.	Chaire de s. Pierre.	16	
23	samedi	s. Meraut, abbé.	17	Dernier
24	*Dim.*		18	quartier
25	lundi	*s. Mathias, ap.* *	19	de la ☾
26	mardi	s. Alexandre, év.	20	le 28 à 3
27	mercr.	ste Honorine, v. m.	21	h. 28 m.
28	jeudi	s. Nymphas, disc.	22	du soir.
29	vendr.		23	

Nota. Les fêtes supprimées sont distinguées par le caractère italique & une *.

FÉVRIER.

J. du m.	D. du S. à m.		Lever du Sol.		Couch. du Sol.		Lever de la l.		Couch. de la l.	
	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	17	3	6	23	5	37	1	59	1	4
2	16	45	6	22	5	38	2	49	1	54
3	16	28	6	22	5	38	3	36	2	46
4	16	10	6	22	5	39	4	21	3	37
5	15	51	6	21	5	39	5	3	4	27
6	15	33	6	21	5	40	5	43	5	18
7	15	14	6	20	5	40	6	21	6	9
8	14	55	6	20	5	41	6	57	6	59
9	14	36	6	19	5	41	7	32	7	50
10	14	17	6	19	5	42	8	7	8	43
11	13	57	6	18	5	42	8	45	9	37
12	13	38	6	18	5	43	9	25	10	32
13	13	17	6	17	5	43	10	9	11	31
14	12	57	6	17	5	44	10	58	*Matin*	
15	12	36	6	16	5	44	11	52	0	32
16	12	15	6	16	5	45	0	52	1	33
17	11	54	6	15	5	45	1	56	2	33
18	11	33	6	15	5	46	3	0	3	30
19	11	12	6	14	5	46	4	5	4	22
20	10	51	6	14	5	47	5	9	5	10
21	10	29	6	13	5	47	6	11	5	56
22	10	7	6	12	5	48	7	10	6	40
23	9	45	6	12	5	48	8	8	7	22
24	9	23	6	11	5	49	9	5	8	4
25	9	1	6	11	5	49	10	1	8	45
26	8	38	6	10	5	50	10	58	9	27
27	8	16	6	10	5	51	11	51	10	12
28	7	53	6	9	5	51	*Matin*	11	0	
29	7	30	6	9	5	52	0	43	11	49

Méridionale. *Matin.* *Soir.* *Soir.*

D. du S. à m. signifie déclinaison du Soleil à midi.

MARS.

Ce mois a 31 jours, & la Lune 30.

Entrée du ☉ dans ♈ le 19 à 5 h. 14 m. du

M	*Jours.*	*Noms des Saints.*	*L.*	*Ph. lu*
1	samedi	s. Aubin, évêque.	24	
2	*Dim.*	s. Ceadde, évêque.	25	
3	lundi	ste Cunégonde.	26	Nouv
4	mardi	s. Casimir, prince.	27	☾ le
5	mercr.	s. Drausin, évêque.	28	6 h.
6	jeudi	s. Godegrand, év.	29	m. du
7	vendr.	ss. Thomas, &c.	1	
8	samedi	s. Jean de Dieu.	2	
9	*Dim.*	*la Passion.*	3	Premi
10	lundi	s. Droctovée, ab.	4	quarti
11	mardi	les 40 Martyrs.	5	de la
12	mercr.	s. Grégoire, pape.	6	le 15 à
13	jeudi	ste Euphrasie, &c.	7	h. 31
14	vendr.	s. Lubin, évêque.	8	du ma
15	samedi	s. Tranquille, ab.	9	
16	*Dim.*	*les Rameaux.*	10	
17	lundi	ste Gertrude, vge.	11	Plei
18	mardi	s. Cyrille, évêque.	12	☉ le
19	mercr.	s. Joseph.	13	à 7 h.
20	jeudi	s. Joachim.	14	m. du
21	vendr.	*Vendredi-Saint.*	15	
22	samedi	s. Camelien, év.	16	
23	*Dim.*	*PAQUES.*	17	Dern
24	lundi	ste Catherine de S.	18	quarti
25	mardi	*ANNONCIAT.*	19	de la
26	mercr.	s. Jean d'Egypte, s.	20	le 29
27	jeudi	s. Rupert, évêque.	21	11 h.
28	vendr.	s. Protere, évêque.	22	min.
29	samedi	s. Eustase, abbé.	23	matin.
30	*Dim.*	*Quasimodo.*	24	
31	lundi	ste Balbine, vge.	25	

MARS.

J. du m.	D. du S. à m.		Lever du Sol.		Couch. du Sol.		Lever de la l.		Couch. de la l.	
	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	7	8	6	8	5	52	1	33	0	04
2	6	45	6	8	5	53	2	20	1	32
3	6	22	6	7	5	53	3	3	2	23
4	5	59	6	6	5	54	3	43	3	14
5	5	35	6	6	5	54	4	22	4	5
6	5	12	6	5	5	55	4	59	4	57
7	4	49	6	5	5	56	5	35	5	49
8	4	25	6	4	5	56	6	11	6	41
9	4	2	6	4	5	57	6	49	7	35
10	3	38	6	3	5	57	7	29	8	31
11	3	15	6	3	5	58	8	14	9	30
12	2	51	6	2	5	58	9	2	10	30
13	2	27	6	1	5	59	9	55	11	30
14	2	4	6	1	5	0	10	52	Matin	
15	1	40	6	0	6	0	11	52	0	30
16	1	16	6	0	6	1	0	54	1	27
17	0	53	5	59	6	1	1	58	2	20
18	0	29	5	58	6	2	3	1	3	10
19	0	5	5	58	6	2	4	2	3	55
20	0	18	5	57	6	3	5	1	4	38
21	0	42	5	57	6	3	5	59	5	19
22	1	5	5	56	6	4	6	57	6	1
23	1	29	5	56	6	5	7	54	6	43
24	1	53	5	55	6	5	8	51	7	27
25	2	16	5	55	6	6	9	46	8	13
26	2	40	5	54	6	6	10	41	9	0
27	3	3	5	53	6	7	11	32	9	48
28	3	27	5	53	6	7	Matin		10	39
29	3	50	5	52	6	8	0	19	11	30
30	4	13	5	52	6	9	1	6	0	22
31	4	36	5	51	6	9	1	47	1	13

Méridionale.

Septentrionale.

Soir.

Matin.

Soir.

Soir.

AVRIL.

Ce mois a 30 *jours, & la Lune* 29.

Entrée du ☉ dans ♉ le 19 à 5 h. 58 m. du m.

M	*Jours.*	*Noms des Saints.*	*L.*	*Ph. lun.*
1	mardi	s. Hugues, évêque.	26	
2	mercr.	s. François de P.	27	Nouvel.
3	jeudi	s. Richard, évêq.	28	☉ le 6 à
4	vendr.	s. Ambroiſe, év.	29	8 h. 28
5	ſamedi	s. Vincent Ferrier.	30	min. du
6	*Dim.*	s. Pierre, martyr.	1	matin.
7	lundi	s. Hégeſippe, hiſt.	2	
8	mardi	s. Denys, évêque.	3	
9	mercr.	ste Marie égypt.	4	Premier
10	jeudi	s. Terence, mart.	5	quartier
11	vendr.	s. Léon, pape.	6	de la ☽
12	ſamedi	s. Jules, pape.	7	le 13 à 7
13	*Dim.*	ste Ide, veuve.	8	h. 3 m
14	lundi	s. Tiburce & ſes c.	9	du mat
15	mardi	s. Ortaire, conf.	10	
16	mercr.	s. Paterne.	11	
17	jeudi	s. Anicet, pape, m.	12	Plein
18	vendr.	s. Parfait, pr. m.	13	☉ le 20
19	ſamedi	s. Timon, diacre.	14	à 7 h. 10
20	*Dim.*	s. Marien, prêtre	15	min. du
21	lundi	s. Anſelme, arch.	16	matin.
22	mardi	ste Opportune, v.	17	
23	mercr.	s. Georges, mart.	18	
24	jeudi	ste Beuve, vierge.	19	Dernie
25	vendr.	s. Marc, évangél.	20	quartie
26	ſamedi	s. Clet, pape & m.	21	de la ☾
27	*Dim.*	s. Anthime, évêq.	22	le 28 à
28	lundi	*les Rogations.*	23	h. 50 m
29	mardi	ste Catherine de S.	24	du ma
30	mercr.	s. Eutrope, év. m	25	

h. 58 m. du m., *heures* 58 *minutes du matin*

AVRIL.

J. du m.	D. du S. à m.	Lever du Sol.	Couch. du Sol.	Lever de la l.	Couch. de la l.
	D. M.	H. M.	H. M.	H. M.	H. M.
1	4 59 *Septentrionale.*	5 51	6 10	2 25 *Matin.*	2 4 *Soir.*
2	5 22	5 50	6 10	3 4	2 56
3	5 45	5 50	6 11	3 40	3 48
4	6 8	5 49	6 11	4 16	4 40
5	6 31	5 48	6 12	4 54	5 34
6	6 53	5 48	6 12	5 35	6 31
7	7 16	5 47	6 13	6 19	7 30
8	7 38	5 47	6 14	7 7	8 30
9	8 0	5 46	6 14	7 58	9 32
10	8 23	5 46	6 15	8 55	10 34
11	8 45	5 45	6 15	9 55	11 31
12	9 6	5 45	6 16	10 57	*Matin*
13	9 28	5 44	6 16	11 59	0 24
14	9 49	5 44	6 17	1 0 *Soir.*	1 14
15	10 11	5 43	6 17	2 1	2 0
16	10 32	5 42	6 18	3 0	2 43
17	10 53	5 42	6 18	3 56	3 24
18	11 14	5 41	6 19	4 53	4 4
19	11 34	5 41	6 19	5 50	4 41
20	11 55	5 40	6 20	6 47	5 27
21	12 15	5 40	6 20	7 42	6 13
22	12 35	5 39	6 21	8 37	7 0
23	12 55	5 39	6 21	9 39	7 48
24	13 14	5 38	6 22	10 18	8 37
25	13 34	5 38	6 22	11 5	9 29
26	13 53	5 37	6 23	11 48	10 21
27	14 12	5 37	6 23	*Matin* 11	13
28	14 31	5 36	6 24	0 28	0 3 *Soir.*
29	14 49	5 35	6 24	1 6	0 53
30	15 7	5 35	6 25	1 43	1 43

J. du m signifie jour du mois.

MAI.

Ce mois a 31 jours, & la Lune 29.

Entrée du ☉ dans ♊ le 20 à 6 h. 58 m. du m.

M	Jours	Noms des Saints.	L.	Ph. lun.
1	jeudi	*L'ASCENSION.*	26	
2	vendr.	s. Athanaſe, évêq.	27	
3	ſamedi	Invent. ste Croix.	28	
4	*Dim.*	ste Monique, veuv.	29	Nouvel.
5	lundi	s. Hilaire.	1	☾ le 5 à
6	mardi	s. Jean porte-lat.	2	7 h. 25
7	mercr.	ste Domitille, v.m,	3	m. du ſ.
8	jeudi	s. Pierre de Tar.	4	
9	vendr.	s. Grégoire de N.	5	
10	ſamedi	*Vigile-jeûne.*	6	Premier
11	*Dim.*	*PENTECOTE*	7	quartier
12	lundi	ss. Nérée, Achillée.	8	de la ☽
13	mardi	s. Servais, évêque.	9	le 12 à
14	mercr.	*Quatre-Temps.*	10	midi 43
15	jeudi	s. Iſidore de Chio.	11	min.
16	vendr.	s. Honoré, évêq.	12	
17	ſamedi	ste Reſtitue, mart.	13	
18	*Dim.*	s. Quinibert, curé.	14	Pleine
19	lundi	s. Céleſtin, pape.	15	☉ le 19
20	mardi	s. Bernardin.	16	à 8 h. 19
21	mercr.	s. Hoſpice, reclus.	17	m. du ſ.
22	jeudi	*LA FÊTE-DIEU.*	18	
23	vendr.	s. Didier, év. m.	19	
24	ſamedi	ss. Donatien, &c.	20	Dernier
25	*Dim.*	s. Urbain, pape.	21	quartier
26	lundi	s. Auguſtin d'Angl.	22	de la ☾
27	mardi	s. Hildevert, évêq.	23	le 27 à
28	mercr.	s. Germain, évêq.	24	11 h. 45
29	jeudi	s. Maximin, évêq.	25	m. du ſ.
30	vendr.	s. Gautier, abbé.	26	
31	ſamedi	ss. Cance, &c.	27	

MAI.

J. du m.	D. du S. à m.	Lever du Sol.	Couch. du Sol.	Lever de la l.	Couch. de la l.
	D. M.	H. M.	H. M.	H. M.	H. M.
1	15 25 *Septentrionale.*	5 35	6 25	2 18 *Matin.*	2 34 *Soir.*
2	15 43	5 34	6 26	2 55	3 27
3	16 1	5 34	6 26	3 34	4 23
4	16 18	5 34	6 27	4 15	5 21
5	16 35	5 33	6 27	5 1	6 22
6	16 51	5 33	6 28	5 53	7 25
7	17 8	5 32	6 28	6 49	8 28
8	17 24	5 32	6 28	7 49	9 28
9	17 40	5 31	6 29	8 52	10 23
10	17 55	5 31	6 29	9 57	11 16
11	18 10	5 31	6 30	10 59	*Matin*
12	18 25	5 30	6 30	11 58	0 3
13	18 40	5 30	6 30	0 57 *Soir.*	0 45
14	18 54	5 29	6 31	1 54	1 26
15	19 8	5 29	6 31	2 49	2 6
16	19 22	5 29	6 32	3 44	2 45
17	19 35	5 28	6 32	4 40	3 26
18	19 48	5 28	6 32	5 36	4 9
19	20 1	5 27	6 33	6 31	4 54
20	20 13	5 27	6 33	7 24	5 42
21	20 25	5 27	6 33	8 15	6 31
22	20 37	5 26	6 34	9 2	7 22
23	20 48	5 26	6 34	9 45	8 14
24	20 59	5 26	6 34	10 25	9 6
25	21 9	5 26	6 35	11 3	9 56
26	21 20	5 25	6 35	11 40	10 45
27	21 30	5 25	6 35	*Matin*	11 34
28	21 39	5 25	6 35	0 16	0 24 *Soir.*
29	21 48	5 24	6 36	0 51	1 15
30	21 57	5 24	6 36	1 28	2 8
31	22 5	5 24	6 36	2 7	3 3

JUIN.

Ce mois a 30 jours, & la Lune 29.

Entrée du ☼ dans ♋ le 20 à 5 h. 13 m. du s.

M	*Jours.*	*Noms des Saints.*	*L.*	*Ph. lun.*
1	*Dim.*	s. Probas, prêtre.	28	
2	lundi	s. Pothin & ſes C.	29	
3	mardi	ste Clotilde, reine.	30	Nouvel.
4	mercr.	s. Quirin, martyr.	1	● le 4 à
5	jeudi	s. Boniface, évêq.	2	9 m. du
6	vendr.	s. Norbert, évêq.	3	matin.
7	ſamedi	s. Paul de Conſt.	4	
8	*Dim.*	s. Médard, évêq.	5	
9	lundi	s. Liboire, évêque.	6	Premier
10	mardi	s. Landry, évêque.	7	quartier
11	mercr.	s. Barnabé, apôt.	8	de la ☽
12	jeudi	s. Baſilide & ſes c.	9	le 10 à 6
13	vendr.	s. Antoine de Pad.	10	h. 48 m.
14	ſamedi	s. Baſile le grand.	11	du ſoir.
15	*Dim.*	ss. Gui & ſes comp.	12	
16	lundi	ss. Fargeau, &c.	13	
17	mardi	s. Avit, abbé.	14	Pleine
18	mercr.	ss. Marc, &c.	15	○ le 18
19	jeudi	ss. Gervais, Protais.	16	à 10 h.
20	vendr.	s Sylvere, pape, m.	17	37 min.
21	ſamedi	s. Leufroi, abbé.	18	du mat.
22	*Dim.*	s. Paulin, évêque.	19	
23	lundi	ste Audrie, reine.	20	
24	mardi	*s. Jean-Baptiſte.**	21	Dernier
25	mercr.	s. Maxime, évêq.	22	quartier
26	jeudi	ss. Jean, &c.	23	de la ☾
27	vendr.	s. Ladiſlas, roi.	24	le 26 à
28	ſamedi	*Vigile-jeûne.*	25	1 h. 52
29	*Dim.*	ss. PIERRE, &c.	26	m. du ſ.
30	lundi	ss. Martial, &c.	27	

Ph. lun. ſignifie phaſes lunaires.

JUIN.

J. du m.	D. du S. à m.		Lever du Sol.		Couch. du Sol.		Lever de la l.		Couch. de la l.	
	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	22	13	5	24	6	36	2	50	4	7
2	22	21	5	23	6	37	3	38	5	3
3	22	28	5	23	6	37	4	33	6	7
4	22	35	5	23	6	37	5	32	7	11
5	22	41	5	23	6	37	6	35	8	11
6	22	47	5	23	6	37	7	41	9	5
7	22	53	5	23	6	37	8	46	9	56
8	22	58	5	22	6	38	9	48	10	41
9	23	3	5	22	6	38	10	48	11	23
10	23	7	5	22	6	38	11	46	*Matin*	
11	23	11	5	22	6	38	0	42	0	3
12	23	14	5	22	6	38	1	38	0	42
13	23	17	5	22	6	38	2	33	1	23
14	23	20	5	22	6	38	3	26	2	4
15	23	22	5	22	6	38	4	20	2	48
16	23	24	5	22	6	38	5	13	3	34
17	23	26	5	22	6	38	6	4	4	22
18	23	27	5	22	6	38	6	53	5	12
19	23	28	5	22	6	38	7	38	6	5
20	23	28	5	22	6	38	8	19	6	56
21	23	28	5	22	6	38	8	58	7	45
22	23	27	5	22	6	38	9	34	8	35
23	23	26	5	22	6	38	10	10	9	25
24	23	25	5	22	6	38	10	43	10	14
25	23	23	5	22	6	38	11	18	11	3
26	23	21	5	22	6	38	11	55	11	54
27	23	18	5	22	6	38	*Matin*		0	47
28	23	15	5	22	6	38	0	36	1	42
29	23	12	5	22	6	38	1	21	2	41
30	23	8	5	22	6	38	2	10	3	42

Septentionale. *Soir.* *Matin.* *Soir.*

D. M. signifie degrés, minutes.

JUILLET.

Ce mois a 31 jours, & la Lune 30.

Entrée du ☉ dans ♌ le 22 à 2 h. 4 m. du m.

W	*Jours.*	*Noms des Saints.*	L.	*Ph. lun.*
1	mardi	s. Thibaut, ſolitair.	28	
2	mercr.	Viſitation de N. D.	29	
3	jeudi	s. Anatole de L.	1	Nouvel.
4	vendr.	Tr. de s. Martin.	2	☽ le 3 à
5	ſamedi	ste Zoé, martyre.	3	11 h. 26
6	*Dim.*	s. Goar, prêtre.	4	min. du
7	lundi	ste Aubierge, vge.	5	matin.
8	mardi	s. Kilien, évêque.	6	
9	mercr.	s. Ephrem, diacre.	7	
10	jeudi	Les 7 freres mart.	8	Premier
11	vendr.	Tr. de s. Benoît.	9	quartier
12	ſamedi	s. Jean Gualbert.	10	de la ☽
13	*Dim.*	s. Turiaf, évêque.	11	le 10 à 2
14	lundi	s. Bonaventure.	12	h. 43 m.
15	mardi	s. Henri, emper.	13	du mat.
16	mercr.	s. Euſtathe, évêq.	14	
17	jeudi	s. Sperat & ſes C.	15	
18	vendr.	s. Arnou, martyr.	16	Pleine
19	ſamedi	s. Arſene, ſolitaire.	17	○ le 18
20	*Dim.*	ste Marguerite, m.	18	à 1 h. 44
21	lundi	s. Victor, martyr.	19	min. du
22	mardi	ste Marie-Magdel.	20	matin.
23	mercr.	s. Apollinaire, év.	21	
24	jeudi	s. Bonaventure, c.	22	
25	vendr.	*s. Jacque le maj.* *	23	Dernier
26	ſamedi	Tr. de ſ. Marcel.	24	quartier
27	*Dim.*	ste Anthuſe, vierg.	25	de la ☾
28	lundi	ste Anne.	26	le 26 à 1
29	mardi	ste Marthe.	27	h. 23 m.
30	mercr.	ss. Abdon, Sennès.	28	du mat.
31	jeudi	ss. Germain, Ignace	29	

JUILLET.

J. du m.	D. du S. à m.		Lever du Sol.		Couch. du Sol.		Lever de la l.		Couch. de la l.	
	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	23	4	5	22	6	38	3	7	4	44
2	22	59	5	22	6	38	4	9	5	46
3	22	54	5	22	6	37	5	14	6	45
4	22	49	5	23	6	37	6	22	7	40
5	22	43	5	23	6	37	7	28	8	29
6	22	37	5	23	6	37	8	30	9	15
7	22	30	5	23	6	37	9	30	9	56
8	22	23	5	23	6	37	10	28	10	36
9	22	15	5	24	6	36	11	25	11	17
10	22	8	5	24	6	36	0	21	Matin	
11	22	0	5	24	6	36	1	16	0	0
12	21	51	5	24	6	36	2	11	0	42
13	21	42	5	24	6	35	3	4	1	27
14	21	33	5	25	6	35	3	55	2	15
15	21	23	5	25	6	35	4	44	3	4
16	21	13	5	25	6	35	5	31	3	55
17	21	3	5	26	6	34	6	14	4	47
18	20	52	5	26	6	34	6	54	5	38
19	20	41	5	26	6	34	7	32	6	28
20	20	29	5	26	6	33	8	7	7	17
21	20	18	5	27	6	33	8	42	8	6
22	20	5	5	27	6	33	9	16	8	54
23	19	53	5	27	6	32	9	52	9	44
24	19	40	5	28	6	32	10	30	10	36
25	19	27	5	28	6	32	11	12	11	30
26	19	14	5	29	6	31	11	58	0	26
27	19	0	5	29	6	31	Matin		1	24
28	18	46	5	29	6	30	0	52	2	24
29	18	31	5	30	6	30	1	47	3	26
30	18	17	5	30	6	30	2	49	4	25
31	18	2	5	31	6	29	3	56	5	21

Septentionale. Matin. Soir. Soir. Matin Soir.

AOUT.

Ce mois a 31 *jours, & la Lune* 30.

Entrée du ☉ dans ♍ le 22 à 8 h. 26 m. du m.

	Jours.	*Noms des Saints.*	L.	*Ph. lun.*
1	vendr.	ss. Pierre aux l. &c.	1	
2	ſamedi	s. Etienne, pape.	2	Nouvel.
3	*Dim.*	Inv. de s. Etienne.	3	● le 1 à
4	lundi	s. Dominique.	4	6 h. 17
5	mardi	ss. Yon & Menge.	5	m. du ſ.
6	mercr.	Transfig. de N. S.	6	
7	jeudi	s. Gaëtan.	7	Premier
8	vendr.	s. Juſtin, martyr.	8	quartier
9	ſamedi	s. Romain, mart.	9	de la ☽
10	*Dim.*	*s. Laurent, mart.**	10	le 8 à 1
11	lundi	ste Suſanne, v. m.	11	h 44 m.
12	mardi	ste Claire, v. abb.	12	du ſoir.
13	mercr.	ss. Hyppolite, &c.	13	
14	jeudi	*Vigile-jeune.*	14	Pleine
15	vendr.	*ASSOMPTION.*	15	○ le 16
16	ſamedi	s. Roch.	16	à 5 h. 8
17	*Dim.*	s. Mammès, mart.	17	m. du ſ.
18	lundi	s. Agapit, mart.	18	
19	mardi	s. Louis, évêque.	19	Dernier
20	mercr.	s. Bernard, abbé.	20	quartier
21	jeudi	s. Privat, évêque.	21	de la ☾
22	vendr.	s. Symphorien, m	22	le 24 à
23	ſamedi	ss. Timothée, &c.	23	10 h 51
24	*Dim.*	*s. Barthelemi.* *	24	min. du
25	lundi	*s. Louis, roi.* *	25	matin.
26	mardi	s. Zephirin, pape.	26	
27	mercr.	s. George & ſes C.	27	Nouvel.
28	jeudi	ss. Auguſtin, Julien	28	● le 31
29	vendr.	Déc. de s. Jean-B.	29	à 1 h. 46
30	ſamedi	s. Fiacre, ſolitaire.	30	min. du
31	*Dim.*	s. Ariſtide, confeſ.	1	matin.

AOUT.

J. du m.	D. du S. à m.	Lever du Sol.	Couch. du Sol.	Lever de la l.	Couch. de la l.
	D. M.	H. M.	H. M.	H. M.	H. M.
1	17 septentrionale. 46	5 31	6 29	5 Matin. 4	6 Soir. 14
2	17 31	5 31	6 28	6 10	7 2
3	17 15	5 32	6 28	7 12	7 47
4	16 59	5 32	6 28	8 13	8 30
5	16 42	5 33	6 27	9 13	9 13
6	16 26	5 33	6 27	10 11	9 55
7	16 9	5 34	6 26	11 8	10 39
8	15 51	5 34	6 26	0 Soir. 4	11 24
9	15 34	5 34	6 25	0 58	Matin
10	15 16	5 35	6 25	1 51	0 11
11	14 58	5 35	6 24	2 41	1 1
12	14 40	5 36	6 24	3 29	1 52
13	14 22	5 36	6 23	4 14	2 44
14	14 3	5 37	6 23	4 56	3 36
15	13 44	5 37	6 22	5 35	4 27
16	13 25	5 38	6 22	6 11	5 16
17	13 6	5 38	6 21	6 46	6 5
18	12 46	5 39	6 21	7 21	6 54
19	12 26	5 39	6 20	7 56	7 45
20	12 6	5 40	6 20	8 34	8 36
21	11 46	5 40	6 19	9 15	9 28
22	11 26	5 41	6 19	9 59	10 22
23	11 6	5 41	6 18	10 47	11 18
24	10 45	5 42	6 18	11 41	0 Soir. 17
25	10 24	5 42	6 17	Matin	1 16
26	10 3	5 43	6 17	0 40	2 15
27	9 42	5 43	6 16	1 42	3 12
28	9 21	5 44	6 16	2 47	4 5
29	8 59	5 44	6 15	3 53	4 54
30	8 37	5 45	6 15	4 58	5 42
31	8 16	5 46	6 14	6 1	6 26

SEPTEMBRE.

Ce mois a 30 jours, & la Lune 29.

Entrée du ☉ dans ♎ le 22 à 10 h. 58 m. du s.

M	*Jours.*	*Noms des Saints.*	L.	*Ph. lun.*
1	lundi	ss. Leu, Gilles.	2	
2	mardi	ss. Lazare, &c.	3	
3	mercr.	s. Phebé.	4	Premier
4	jeudi	s. Marcel, martyr.	5	quartier
5	vendr.	s. Bertin, abbé.	6	de la ☽
6	samedi	s. Onesiphore.	7	le 7 à 4
7	*Dim.*	ss. Cloud, Euverte.	8	h. 28 m.
8	lundi	*Nativité de N. D.*	9	du mat.
9	mardi	s. Omer, évêque.	10	
10	mercr.	s. Nicolas de Tol.	11	Pleine
11	jeudi	ste Théodor, pén.	12	☉ le 15
12	vendr.	s. Serdon, évêque.	13	à 8 h. 21
13	samedi	s. Maurille, évêq.	14	min. du
14	*Dim.*	Exalt. de la Croix.	15	matin.
15	lundi	s. Nicomède, m.	16	
16	mardi	ss. Corneille, &c.	17	
17	mercr.	*Quatre-Temps.*	18	Dernier
18	jeudi	s. Ferréol, mart.	19	quartier
19	vendr.	s. Janvier, évêque.	20	de la ☾
20	samedi	s. Socrates.	21	le 22 à
21	*Dim.*	*s. Matthieu, ap.* *	22	h. 49 m
22	lundi	s. Maurice & ses c.	23	du soir
23	mardi	ste Thècle, &c.	24	
24	mercr.	s. Andoche & ses c.	25	
25	jeudi	s. Firmin, év. m.	26	Nouvel
26	vendr.	ss. Cyprien, &c.	27	☾ le 2
27	samedi	ss. Côme, &c.	28	à 10 h
28	*Dim.*	ss. Exupère, &c.	29	55 min
29	lundi	*ss. Michel, &c.* *	1	du mat
30	mardi	s. Jerôme, doct.	2	

M signifie *mois*, c'est à dire jours du mois

SEPTEMBRE.

J. du m.	D. du S. à m.		I.ever du Sol.		Couch. du Sol.		Lever de la l.		Couch. de la l.	
	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	7	54	5	46	6	14	7	2	7	10
2	7	32	5	47	6	13	8	2	7	54
3	7	10	5	47	6	13	9	1	8	40
4	6	47	5	48	6	12	9	59	9	26
5	6	25	5	48	6	11	10	56	10	14
6	6	2	5	49	6	11	11	52	11	3
7	5	40	5	49	6	10	0	43	11	53
8	5	17	5	50	6	10	1	32	Matin	
9	4	55	5	50	6	9	2	18	0	45
10	4	32	5	51	6	9	3	0	1	38
11	4	9	5	52	6	8	3	40	2	28
12	3	46	5	52	6	8	4	18	3	18
13	3	23	5	53	6	7	4	54	4	7
14	3	0	5	53	6	7	5	30	4	57
15	2	36	5	54	6	6	6	6	5	48
16	2	13	5	54	6	5	6	45	6	40
17	1	50	5	55	6	5	7	25	7	33
18	1	27	5	55	6	4	8	8	8	27
19	1	3	5	56	6	4	8	54	9	23
20	0	40	5	57	6	3	9	46	10	20
21	0	16	5	57	6	3	10	41	11	19
22	0	7	5	58	6	2	11	40	0	17
23	0	30	5	58	6	1	Matin		1	12
24	0	54	5	59	6	1	0	44	2	5
25	1	17	5	59	6	0	1	47	2	55
26	1	41	6	0	6	0	2	50	3	41
27	2	4	6	1	5	59	3	52	4	26
28	2	28	6	1	5	59	4	52	5	10
29	2	51	6	2	5	58	5	52	5	54
30	3	14	6	2	5	58	6	53	6	39

Septentrionale. Méridionale. Matin. Soir. Soir. Matin

H. M. signifie heures, minutes.

OCTOBRE.

Ce mois a 31 jours, & la Lune 30.

Entrée du ☉ dans ♎ le 22 à midi 50 m.

M	*Jours.*	*Noms des Saints.*	*L.*	*Ph. lun.*
1	mercr.	ss. Rémi & Piat.	3	
2	jeudi	ss. Anges-g. Léger.	4	
3	vendr.	s. Denis l'aréopag.	5	Premier
4	samedi	s. François d'Assise.	6	quartier
5	*Dim.*	ste Aure, vierge.	7	de la ☽
6	lundi	s. Bruno, ste Foi.	8	le 6 à 10
7	mardi	ss. Serge & Bacq.	9	h. 38 m.
8	mercr.	ss. Demètre, &c.	10	du soir.
9	jeudi	ss. Denys, &c.	11	
10	vendr.	ste Telchide, vge.	12	
11	samedi	s. Nigaise, mart.	13	Pleine
12	*Dim.*	s. Maximilien, év.	14	☉ le 14
13	lundi	s. Geraud, comte.	15	à 11. h.
14	mardi	s. Calliste, pap. m.	16	1 m. du
15	mercr.	ste Thérèse, vierge.	17	soir.
16	jeudi	s. Gal, abbé.	18	
17	vendr.	s. Cerboney, évêq.	19	
18	samedi	s. Luc, évangéliste.	20	Dernier
19	*Dim.*	s. Savinien, &c.	21	quartier
20	lundi	s. Caprais, martyr.	22	de la ☾
21	mardi	ste Ursule & ses c.	23	le 22 à 1
22	mercr.	s. Mellon, évêque.	24	h. 54 m.
23	jeudi	s. Romain, évêque.	25	du mat.
24	vendr.	s. Magloire, évêq.	26	
25	samedi	ss. Crépin, &c.	27	
26	*Dim.*	s. Evariste, pap. m.	28	Nouvel.
27	lundi	s. Aloir, évêque.	29	♍ le 28
28	mardi	*ss. Simon, Jude.**	30	à 10 h.
29	mercr.	s. Cher, abbé.	1	39 min.
30	jeudi	s. Lucain, martyr.	2	du soir.
31	vendr.	s. Quentin.	3	

OCTOBRE.

J. du m.	D. du S. à m.		Lever du Sol.		Couch. du Sol.		Lever de la l.		Couch. de la l.	
	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	3	38	6	3	5	57	7	53	7	26
2	4	1	6	3	5	56	8	52	8	14
3	4	24	6	4	5	56	9	49	9	3
4	4	47	6	4	5	55	10	44	9	54
5	5	11	6	5	5	55	11	34	10	46
6	5	34	6	6	5	54	0	21	11	38
7	5	57	6	6	5	54	1	5	*Matin*	
8	6	19	6	7	5	53	1	45	0	29
9	6	42	6	7	5	53	2	24	1	19
10	7	5	6	8	5	52	3	1	2	9
11	7	28	6	8	5	51	3	37	2	59
12	7	50	6	9	5	51	4	13	3	49
13	8	13	6	9	5	50	4	50	4	41
14	8	35	6	10	5	50	5	30	5	34
15	8	57	6	10	5	49	6	12	6	28
16	9	19	6	11	5	49	6	58	7	24
17	9	41	6	12	5	48	7	50	8	22
18	10	3	6	12	5	48	8	45	9	21
19	10	24	6	13	5	47	9	44	10	19
20	10	46	6	13	5	47	10	45	11	15
21	11	7	6	14	5	46	11	46	0	8
22	11	28	6	14	5	46	*Matin*		0	57
23	11	49	6	15	5	45	0	47	1	43
24	12	10	6	15	5	44	1	47	2	27
25	12	31	6	16	5	44	2	46	3	10
26	12	51	6	16	5	43	3	45	3	53
27	13	11	6	17	5	43	4	44	4	36
28	13	31	6	17	5	42	5	43	5	21
29	13	51	6	18	5	42	6	42	6	8
30	14	11	6	18	5	41	7	39	6	57
31	14	30	6	19	5	41	8	35	7	48

Méridionale. *Matin.* *Soir.* *Soir.*

NOVEMBRE.

Ce mois a 30 jours, & la Lune 29.

Entrée du ☉ dans ♐ le 21 à 9 h. 3 m. du m.

M	*Jours.*	*Noms des Saints.*	*L.*	*Ph. lun.*
1	ſamedi	*La Touſſain.* *	4	
2	*Dim.*	les Morts.	5	
3	lundi	ss. Marcel, &c.	6	Premier
4	mardi	s. Charles, archev.	7	quartier
5	mercr.	ste Bertille, vierge.	8	de la ☽
6	jeudi	s. Léonard, ſolit.	9	le 5 à 7
7	vendr.	s. Wilbrod, évêq.	10	h. 3 m.
8	ſamedi	les 4 Couronnés.	11	du ſoir.
9	*Dim.*	s. Maturin.	12	
10	lundi	s. Martin, pap. m.	13	
11	mardi	s. Martin, évêque.	14	Pleine
12	mercr.	s. René, évêque.	15	☉ le 13
13	jeudi	ss. Gendulfe, Brice.	16	à midi
14	vendr.	s. Laurent, évêque.	17	52 min.
15	ſamedi	ss. Eugène, Malo.	18	
16	*Dim.*	s. Edme, évêque.	19	
17	lundi	s. Agnan, évêque.	20	Dernier
18	mardi	ste Aude, vierge.	21	quartier
19	mercr.	ste Eliſabeth, veuv.	22	de la ☾
20	jeudi	s. Edmond, roi.	23	le 20 à 8
21	vendr.	Préſentat. de N. D.	24	h. 59 m.
22	ſamedi	ste Cécile, vge. m.	25	du mat.
23	*Dim.*	s. Clément, pape.	26	
24	lundi	s. Severin.	27	
25	mardi	ste Catherine, vge.	28	Nouvel.
26	mercr.	ste Geneviève.	29	☽ le 27
27	jeudi	ss. Vital, Agricole.	1	à 1 h. 22
28	vendr.	s. Soſthènes.	2	m. du ſ.
29	ſamedi	s. Saturnin, évêq.	3	
30	*Dim.*	*L'AVENT.*	4	

L. ſignifie *lune*, c'eſt à dire jours de la lune.

NOVEMBRE.

I. du m.	*D. du S. à m.*		*Lever du Sol.*		*Couch. du Sol.*		*Lever de la l.*		*Couch. de la l.*	
	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	14	49 *Méridionale.*	6	19	5	40	9	29 *Matin.*	8	41 *Soir.*
2	15	8	6	20	5	40	10	18	9	33
3	15	27	6	20	5	39	11	4	10	24
4	15	45	6	21	5	39	11	45	11	15
5	16	3	6	21	5	39	0	24 *Soir.*	*Matin*	
6	16	21	6	22	5	38	1	1	0	5
7	16	39	6	22	5	38	1	36	0	54
8	16	56	6	23	5	37	2	11	1	43
9	17	13	6	23	5	37	2	46	2	33
10	17	30	6	23	5	36	3	24	3	24
11	17	46	6	24	5	36	4	6	4	17
12	18	2	6	24	5	36	4	52	5	13
13	18	18	6	25	5	35	5	42	6	11
14	18	33	6	25	5	35	6	36	7	10
15	18	48	6	26	5	34	7	34	8	11
16	19	3	6	26	5	34	8	36	9	9
17	19	18	6	26	5	33	9	40	10	4
18	19	32	6	27	5	33	10	42	10	54
19	19	46	6	27	5	33	11	42	11	40
20	19	59	6	27	5	32	*Matin*		0	24 *Soir.*
21	20	12	6	28	5	32	0	38	1	6
22	20	25	6	28	5	32	1	35	1	47
23	20	37	6	28	5	31	2	32	2	28
24	20	49	6	29	5	31	3	29	3	11
25	21	0	6	29	5	31	4	27	3	56
26	21	11	6	29	5	30	5	24	4	44
27	21	22	6	30	5	30	6	20	5	33
28	21	32	6	30	5	30	7	14	6	24
29	21	42	6	30	5	30	8	4	7	17
30	21	52	6	31	5	29	8	52	8	10

Couch. de la l. signifie coucher de la lune.

DÉCEMBRE.

Ce mois a 31 jours, & la Lune 30.

Entrée du ☉ dans ♑ le 20 à 9 h. 25 m. du ſ.

M	*Jours.*	*Noms des Saints.*	*L.*	*Ph. lun.*
1	lundi	ss. Eloi, &c.	5	
2	mardi	s. François-Xavier.	6	
3	mercr.	s. Eloque, moine.	7	Premier
4	jeudi	les ſaintes reliques.	8	quartier
5	vendr.	s. Sabbas, abbé.	9	de la ☽
6	ſamedi	s. Nicolas, évêque.	10	le 5 à 3
7	*Dim.*	ste Fare, vierge.	11	h. 57 m.
8	lundi	*la Conception.* *	12	du ſoir.
9	mardi	ste Léocade, vierge	13	
10	mercr.	ste Valère, vge, m.	14	
11	jeudi	ss. Fuſcien, &c.	15	Pleine
12	vendr.	s. Corentin, évêq.	16	○ le 13
13	ſamedi	ste Luce, s. Joſſe.	17	à 1 h. 33
14	*Dim.*	s. Nicaiſe & ſes c.	18	min. du
15	lundi	s. Meſmin, abbé.	19	matin.
16	mardi	s. Adon, évêque.	20	
17	mercr.	*Quatre-Temps.*	21	
18	jeudi	s. Timoléon, m.	22	Dernier
19	vendr.	s. Timoléon, mart.	23	quartier
20	ſamedi	s. Philogone, év.	24	de la ☾
21	*Dim.*	*s. Thomas, ap.* *	25	le 19 à 5
22	lundi	s. Félix, pape.	26	h. 15 m.
23	mardi	ste Victoire, v. m.	27	du ſoir.
24	mercr.	*Vigile-jeûne.*	28	
25	jeudi	*NOEL.*	29	
26	vendr.	*s. Etienne, m.* *	30	Nouv.
27	ſamepi	*s. Jean l'évang.* *	1	● le 27
28	*Dim.*	les ss. Innocents.	2	à 6 h. 41
29	lundi	s. Thomas de C.	3	min. du
30	mardi	ss. Sabin, &c.	4	matin.
31	mercr.	ss. Silveſtre, &c.	5	

DÉCEMBRE.

J. du m.	D. du S. à m.		Lever du Sol.		Couch. du Sol		Lever de la l.		Couch. de la l.	
	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	22	1	6	31	5	29	9	35	9	1
2	22	9	6	31	5	29	10	14	9	50
3	22	17	6	31	5	29	10	52	10	39
4	22	25	6	32	5	28	11	28	11	28
5	22	33	6	32	5	28	0	2	*Matin*	
6	22	40	6	32	5	28	0	36	0	16
7	22	46	6	32	5	28	1	11	1	4
8	22	52	6	32	5	28	1	49	1	55
9	22	58	6	32	5	27	2	32	2	49
10	23	3	6	33	5	27	3	20	3	45
11	23	7	6	33	5	27	4	12	4	45
12	23	11	6	33	5	27	5	9	5	44
13	23	15	6	33	5	27	6	10	6	42
14	23	18	6	33	5	27	7	14	7	40
15	23	21	6	33	5	27	8	18	8	35
16	23	24	6	33	5	27	9	21	9	26
17	23	26	6	33	5	27	10	22	10	13
18	23	27	6	33	5	27	11	21	10	56
19	23	28	6	33	5	27	*Matin*		11	37
20	23	28	6	33	5	27	0	18	0	18
21	23	28	6	33	5	27	1	13	0	59
22	23	27	6	33	5	27	2	9	1	42
23	23	26	6	33	5	27	3	5	2	29
24	23	25	6	33	5	27	4	0	3	16
25	23	23	6	33	5	27	4	53	4	6
26	23	21	6	33	5	27	5	45	4	58
27	23	18	6	33	5	27	6	33	5	50
28	23	14	6	33	5	27	7	18	6	40
29	23	10	6	33	5	27	7	59	7	30
30	23	6	6	33	5	27	8	37	8	20
31	23	2	6	33	5	27	9	13	9	9

Méridionale. *Matin.* *Soir.* *Soir.*

SIGNES DU ZODIAQUE.

♈ Le Bélier.	♎ La Balance.
♉ Le Taureau.	♏ Le Scorpion.
♊ Les Gemeaux.	♐ Le Sagittaire.
♋ L'Ecreviſſe.	♑ Le Capricorne.
♌ Le Lion.	♒ Le Verſeau.
♍ La Vierge.	♓ Les Poiſſons.

PLANETTES.

♄ Saturne.	Herſchel.
♃ Jupiter.	♀ Venus.
♂ Mars.	☿ Mercure.
☉ Le Soleil.	☽ La Lune.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Cycle lunaire, ou nombre d'or,	3	Épacte,	xxij
		Indiction romaine,	6
Cycle ſolaire,	5.	Lettre dominicale,	fe

REMARQUES.

La différence en longitude entre Paris & le Cap, eſt de 4 heures 58 minutes & demie.

Celle entre Paris & le Port au Prince eſt la même, à un petit nombre de ſecondes près.

ECLIPSES.

Il n'y en aura point de Lune, & il y en aura deux de Soleil. La première le 4 juin; elle finira avant le lever du Soleil. La ſeconde le 27 novembre; elle ſera viſible dans toute l'Amérique méridionale.

NAISSANCES ET ALLIANCES

Des Rois, Reines, & principaux Princes & Princeſſes de l'Europe.

FRANCE.

LOUIS XVI, né à Verſailles le 23 août 1754, nommé Duc de Berry, puis Dauphin le 20 décembre 1765, roi de France & de Navarre le 10 mai 1774, ſacré & couronné à Reims le 11 juin 1775, marié le 16 mai 1770 à

MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE-JEANNE de Lorraine, archiducheſſe d'Autriche, ſœur de l'Empereur, née à Vienne le 2 nov. 1755, reine de Fr. & de Navarre.

Louis-Joſeph-Xavier-François, dauphin de France, né à Verſailles le 22 octobre 1781.

Louis-Charles de France, duc de Normandie, né à Verſailles le 27 mars 1785.

Marie-Thérèſe-Charlotte de France (Madame) fille du Roi, née à Verſailles le 19 décembre 1778.

Sophie-Hélène-Béatrix de France, fille du Roi, née à Verſailles le 9 juillet 1786.

Louis-Stanilas-Xavier de France, comte de Provence (Monſieur), frère du Roi, né à Verſailles le 17 novembre 1755, marié le 14 mai 1771 à

Marie-Joſephine-Louiſe de Savoie, comteſſe de Provence (Madame), née le 2 ſeptembre 1753.

Charles-Philippe de France, comte d'Artois, frère du Roi, né à Verſailles le 9 octobre 1757, marié le 16 nov. 1773 à

Marie-Thérèſe de Savoie, comteſſe d'Artois, née le 31 janvier 1756.

Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, ſœur du Roi. *V.* Savoie.

Eliſabeth-Philippine-Marie-Hélène de France, ſœur du Roi, née à Verſailles le 3 mai 1764.

Marie-Adélaïde de France, tante du Roi, née à Verſailles le 23 mars 1732.

Victoire-Louiſe-Marie-Thérèſe de F., tante du Roi, née à Verſailles le 11 mai 1733.

Louiſe-Marie de France, tante du Roi, née à Verſailles le 15 juillet 1737, religieuſe carmélite le 1 octobre 1771, élue Prieure le 25 novembre 1773.

Louis-Antoine de France, duc d'Angoulême, fils de M. le comte d'Artois, né à Verſailles le 6 août 1775, grand-prieur de France en 1776.

Charles-Ferdinand de France, duc de Berry, fils de M. le comte d'Artois, né à Verſailles le 24 janvier 1778.

BRANCHE D'ORLÉANS.

Louis-Philippe Joſeph d'Orléans, duc d'Orléans, né à Saint-Cloud le 13 avril 1747, marié le 5 avril 1769 à

Louiſe-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille de M. le duc de Penthiévre, ducheſſe d'Orléans, née le 13 mars 1753.

N.... d'Orléans, duc de Chartres, né à Paris le 6 octobre 1773.

N.... d'Orléans, duc de Montpenſier, né à Paris le 3 juillet 1775.

N.... d'Orléans, comte de Baujelois, né le 7 octobre 1779.

N.... d'Orléans (Mademoiſelle) née le 23 août 1777.

Branche de Bourbon-Condé.

Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, né à Paris le 9 août 1736, marié le 3 mai 1753 à Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, veuf le 4 mars 1760.

Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, né le 13 avril 1756, marié le 24 avril 1770 à

Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750.

Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772.

Louise-Adélaïde princesse de Condé, fille du Prince de Condé, née le 5 octobre 1757, abbesse de Rimeron en 1786.

Branche de Bourbon-Conti.

Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, né à Paris le 1 septembre 1734, marié le 7 février 1759 à

Fortunée-Marie d'Est, princesse de Conti, née le 24 novembre 1731.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthiévre, né à Rambouillet le 16 novembre 1725, marié le 29 décembre 1744 à Marie-Thérèse-Félicité d'Est, veuf le 30 avril 1754.

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, née le 8 septembre 1749, mariée le 17 janvier 1767 à Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lambale, veuve le 6 mai 1768.

ESPAGNE.

CHARLES III, né à Madrid le 20 janvier 1716, roi des deux Siciles le 15 mai 1734, puis roi d'Eſpagne & des Indes le 10 août 1759, marié le 19 juin 1738 à Marie-Amélie de Saxe, veuf le 27 ſeptembre 1760.

LES DEUX SICILES.

FERDINAND IV, infant & fils du Roi d'Eſpagne, né le 12 janvier 1751, roi de Naples & des deux Siciles le 5 octobre 1759, marié le 7 avril 1768 à

MARIE-CHARLOTTE-LOUISE de Lorraine, archiducheſſe d'Autriche, reine des deux Siciles, ſœur de l'Empereur, née le 13 août 1752.

PORTUGAL.

MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH de Portugal, née le 21 décembre 1734, reine de Portugal & des Algarves le 24 février 1777, mariée le 6 juin 1760 à ſon oncle, veuve le 25 mai 1786, de Dom PIERRE, roi de Portugal.

ITALIE.

PIE VI (Jean-Ange Braſchi), né à Céſène le 27 décembre 1717, cardinal le 26 avril 1773, élu Pape le 15 février 1775, ſacré & couronné le 22 du même mois.

TOSCANE.

PIERRE-LÉOPOLD-JOSEPH de Lorraine, archiduc d'Autriche, frère de l'Empereur, né le 5 mai 1747, grand-duc de

Toſcane le 23 août 1765, marié le 16 février de la même année à

MARIE-LOUISE, infante d'Eſpagne, grande-ducheſſe de Toſcane, née le 24 novembre 1745.

PARME.

DOM FERDINAND, infant d'Eſpagne, né le 20 janvier 1751, duc de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla le 18 juillet 1765, marié le 27 juin 1769 à

MARIE-AMÉLIE-JOSEPHE-JEANNE-ANTOINETTE de Lorraine, archiducheſſe d'Autriche, ſœur de l'Empereur, née le 26 février 1746.

MODENE.

HERCULE-RENAUD, duc de Modène le 23 février 1780, né le 22 novembre 1727, marié le 29 ſeptembre 1741 à

MARIE-THÉRESE CIBO, ducheſſe de Maſſa, née le 29 juin 1725.

MALTE.

EMMANUEL de Rohan, né le 19 avril 1725, élu Grand-Maître le 12 novembre 1775.

SAVOIE.

VICTOR-AMÉDÉE MARIE de Savoie, né le 26 juin 1726, roi de Sardaigne le 20 février 1773, marié le 31 mai 1750, veuf le 19 ſeptembre 1785 de Marie-Antoinette Ferdinande d'Eſpagne.

ALLEMAGNE.

JOSEPH II de Lorraine, archiduc d'Autriche, né à Vienne le 13 mars 1741, élu Roi des Romains le 27 mars 1764,

couronné le 3 avril suivant, empereur le 18 août 1765, roi de Hongrie & de Bohême, & souverain des états d'Autriche le 29 novembre 1780, marié le 6 octobre 1760 à Isabelle de Parme, veuf le 28 novembre 1763, remarié le 23 janvier 1765 à Marie-Josephe-Antoinette de Bavière, veuf le 28 mai 1767.

ELECTORAT DE MAYENCE.

FRÉDERIC-CHARLES-JOSEPH, baron d'Erthal, né le 3 janvier 1719, électeur & archevêque de Mayence le 18 juillet 1774, évêque prince de Worms le 26 juillet suivant.

ELECTORAT DE TREVES.

CLÉMENT-VENCESLAS, prince de Saxe, né le 28 septembre 1739, électeur & archevêque de Trèves le 10 février 1768, évêque d'Ausbourg le 26 avril 1769, prévôt d'Ellvangen en 1781.

ELECTORAT DE COLOGNE.

MAXIMILIEN-FRANÇOIS-XAVIER-JOSEPH de Lorraine, archiduc d'Autriche, né le 8 décembre 1756, électeur & archevêque de Cologne le 15 avril 1784, évêque-prince de Munster le même jour, grand-maître de l'Ordre teutonique en 1780.

ELECTORAT DE BOHEME.

Voyez ALLEMAGNE.

ELECT. PALATIN DE BAVIERE.

CHARLES-THÉODORE, né le 11 décembre 1724, prince de Sultzbach le 20 juil-

let 1733, électeur palatin le 4 janvier 1743, hérite de la Baviere le 30 décembre 1777, marié le 17 janvier 1742 à

MARIE-ELISABETH-ALOÏSE, princeſſe palatine de Sultzbach, électrice palatine de Baviere, née le 17 janvier 1721.

ELECTORAT DE SAXE.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 23 décembre 1750, électeur de Saxe le 17 décembre 1763, marié le 17 janvier 1769 à

MARIE-AMÉLIE, électrice de Saxe, fille de feu Frédéric, prince palatin de Deux-Ponts, née le 10 mai 1752.

ELECTORAT DE BRANDEBOURG.

Voyez PRUSSE.

ELECTORAT D'HANOVRE.

Voyez ANGLETERRE.

PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, électeur de Brandebourg & roi de Pruſſe, né le 25 ſeptembre 1744, marié le 12 juillet 1765 à Eliſabeth Chriſtiane de Brunſwick-Wolfembutel, remarié le 15 juillet 1769 à

FREDERIQUE-LOUISE de Heſſe-Darmſtadt, reine de Pruſſe, née le 16 octobre 1751.

ANGLETERRE.

GEORGES III, né le 4 juin 1738, proclamé roi d'Angleterre le 26 octobre 1760, & électeur d'Hanovre, marié le 8 ſeptembre 1761 à

SOPHIE-CHARLOTTE, princeſſe de Mecklenbourg-Strelitz, reine d'Angleterre,

née le 16 mai 1744; couronnés le 22 septembre 1761.

DANEMARCK.

CHRISTIAN VII, né le 29 janvier 1749, roi de Danemarck & de Norwege le 13 janvier 1766, marié le 8 octobre de la même année à Caroline-Mathilde d'Angleterre, veuf le 10 mai 1775.

SUEDE.

GUSTAVE III d'Holstein-Eutin, né le 24 janvier 1746, roi de Suède le 12 février 1771, marié le 4 novembre 1766 à SOPHIE-MAGDELEINE de Danemarck, reine de Suède, née le 3 juillet 1746.

POLOGNE.

STANISLAS-AUGUSTE PONIATOWSKI II, né le 17 janvier 1732, élu Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie le 7 septembre 1764, couronné le 25 novembre suivant.

RUSSIE OU MOSCOVIE.

CATHERINE-ALEXIEWNA II, née le 2 mai 1729, mariée le 1 septembre 1745 à Pierre III empereur, impératrice & autocratrice de toutes les Russies le 28 juin 1762, veuve le 28 juillet suivant, couronnée à Moscou le 3 octobre de la même année.

TURQUIE.

ABDHUL-AHMET, né le 20 mars 1725, proclamé Grand-Sultan le 21 janvier 1774, couronné le 27 du même mois.

RÉPUBLIQUES DE L'EUROPE.

VENISE.

Cette République existe depuis près de quatorze siècle ; elle est gouvernée par un Sénat composé de Nobles de la République, présidé par un Doge souverain, au nom duquel tout se fait.

PAUL RENIER, né le 21 novembre 1710, élu Doge le 14 janvier 1779.

HOLLANDE.

Cette République commença en 1579, & fut reconnue Etat libre & indépendant en 1648. Elle est composée de sept Provinces, dont chacune a son gouvernement différent. Le génie de ses habitans pour le commerce, est la vraie richesse de ce pays.

GUILLAUME, prince de Nassau-Dietz & Dillembourg, stathouder, né le 8 mars 1748, marié le 4 octobre 1767 à FRÉDÉRIQUE-SOPHIE-GUILLELMINE de Prusse, née le 7 août 1751.

GÊNES.

Elle étoit République dès le huitième siecle. Le gouvernement est entre les mains des Nobles & d'un Doge qui change tous les deux ans.

MARC-ANTOINE GENTILI, élu Doge le 8 mars 1781.

SUISSE.

Cet Etat est divisé en treize Cantons, dont sept catholiques, quatre protestants

réformés, & deux mixtes. Il fut reconnu République souveraine en 1648. Chaque Canton est gouverné par ses Magistrats. L'union pour la cause commune est parfaite.

GENEVE.

Cette République commença en 1518. Elle est alliée des Suisses, & sous la protection de la France.

LUCQUES.

Cette République est gouvernée par un Gonfalonier.

SAINT-MARIN.

Cette République est commandée par deux Capitaines, que l'on change tous les six mois.

RAGUSE.

C'est une petite République gouvernée par un Recteur, qui change tous les ans.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Cette République a commencé en 1775, & a été reconnue Etat libre & indépendant en 1783.

M. Arthur de Saint-Clair, président du Congrès.

PRINCES, SEIGNEURS ET PAIRS DE FRANCE,

Suivant le rang qu'ils ont au Parlement.

PRINCES DU SANG.

M. le duc d'Orléans.
M. le prince de Condé.

M. le duc de Bourbon.
M. le prince de Conti.

M. le duc de Penthiévre.

PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

M. de Talleyrand-Perigord, *archevêque-duc de Reims.*
M. de Sabran, *évêque-duc de Laon.*
M. de la Luzerne, *evêque-duc de Langres.*
M. de la Rochefoucaud, *évêque-comte de Bauvais.*
M. de Clermont-Tonnerre, *évêque-comte de Châlons ſur Marne.*
M. de Grimaldi, *évêque-comte de Noyon.*

PAIRS LAÏQUES.

1572. M. le duc d'Uzès.
1582. M. le duc d'Elbeuf, prince de Lambeſc, *non encore reçu.*
1595. M. le duc de Montbazon, prince de Rohan, *non encore reçu.*
1599. M. le duc de Thouars, duc de la Trémoille.
1606. M. le duc de Sully, *non encore reçu.*
1619. M. le duc de Luynes & de Chevreuſe, duc de Luynes.
1620. M. le duc de Briſſac.
1631. M. le maréchal-duc de Richelieu.
1634. M. le Duc de Fronſac.
1652. M. le Duc d'Albret & de Château Thiery, duc de Bouillon, *non encore reçu.*
1652. M. le Duc de Rohan.
1662. M. le Duc de Piney, duc de Luxembourg.
1663. M. le Duc de Grammont.
1663. M. le Duc de Villeroy.

1663. M. le Duc de Mortemart.
1663. M. le Duc de Saint-Aignan, *non encore reçu.*
1663. M. le Duc de Gevres.
1663. M. le Maréchal-Duc de Noailles.
1665. M. le duc d'Aumont.
1690. M. le duc de Charoſt, duc de Béthune-Charoſt.
1690. M. le duc de Saint-Cloud, *archevêque de Paris.*
1710. M. le duc de Harcourt.
1710. M. le maréchal-duc de Fitz-James.
1711. M. le duc de Chaulnes, *non encore reçu.*
1714. M. le maréchal duc de Rohan-Rohan, prince de Soubiſe.
1716. M. le duc de Villars-Brancas, duc de Brancas.
1716. M. le duc de Valentinois, prince de Monaco, & par ſa démiſſion M. le duc de Valentinois ſon fils, *non encore reçu.*
1721. M. le duc de Nivernois.
1723. M. le maréchal-duc de Biron.
1731. M. le duc d'Aiguillon.
1736. M. le duc de Fleury.
1757. M. le maréchal-duc de Duras.
1759. M. le duc de la Vauguyon.
1762. M. le duc de Praſlin, *non encore reçu.*
1770. M. le duc de la Rochefoucaud.
1775. M. le duc de Clermont-Tonnerre, duc de Tonnerre.
1777. M. le duc d'Aubigny, duc de Richmond, *non encore reçu.*
1786. M. le duc de Choiſeuil, *non encore recu.*

DUCS héréditaires non pairs, vérifiés au Parlement.

1667. M. le duc de Chevreuſe.
1696. M. le duc de Bouteville.
1742. M. le maréchal-duc de Broglie.
1747. M. le duc de Coigny.
1758. M. le duc de Liançourt.
1758. M. le maréchal-duc de Laval-Montmorency.
1766. M. le prince Ferdinand de Rohan, archevêque-duc de Cambray.
1767. M. le duc de Montmorency.
1769. M. le duc de Beaumont, prince de Tingry.
1773. M. le duc de Lorges.
1773. M. le duc de Croï d'Havré.
1774. M. le duc de Villequier.
1777. M. le duc du Châtelet.
1780. M. le duc de Polignac.
1784. M. le duc de Maillé.
1784. M. le maréchal-duc de Lévis.
1786. M. le duc de Saulx-Tavannes.

DUCS à brevets, ou *Brevets d'honneur.*

M. le comte de Lauragais.
M. le duc d'Ayen.
M. le duc de Gontaut.
M. le duc de Duras.
M. le duc de Leſparre.
M. le duc de Lauzun.
M. le duc de Fidz-James.
M. le prince de Croï.
M. le marquis de Laval.
M. le duc de Chabot.
M. le prince de Poix.
M. le duc de Narbonne.
M. le prince de Montmorency.

M. le duc de Civrac.
M. le comte de la Tour d'Auvergne, fils.
M. le comte de la Tour d'Auvergne.
M. le duc de Guines.
M. le duc de Mailly.
M. le duc de Cruſſol.
M. le prince de Broglie.
M. le duc de Guiche.
M. le comte de Praſlin.
M. le comte de Gand.
M. le marquis de Coigny.
M. le duc de Caſtries.
M. le duc de Coſſé.
M. le duc de Beuvron.
M. le duc d'Agenois.

MARÉCHAUX DE FRANCE,

Inſtitués par Philippe II, en 1185.

1748. M. de Richelieu; *premier*, chez qui ſe tient le tribunal.
1757. M. de Biron.
1758. M. de Contades.
1758. M. de Soubiſe.
1759. M. de Broglie.
1775. M. de Noailles.
1775. M. de Fitz-James.
1775. M. de Mouchy.
1775. M. de Duras.
1783. M. de Mailly.
1783. M. d'Aubeterre.
1783. M. de Beauveau.
1783. M. de Caſtries.
1783. M. de Laval.
1783. M. de Vaux.
1783. M. de Ségur.
1783. M. de Choiſeul-Stainville.
1783. M. de Lévis.

MARINE,

Créée & rétablie par Louis XIV en 1669.

1734. M. le duc de Penthièvre, *amiral.*

Vice-Amiraux.

1777. M. le comte d'Estaing.
1781. M. le marquis de Saint-Aignan.
1784. M. le prince de Montbazon.
1784. M. le bailli Suffren de Saint-Tropez.

Lieutenants-Généraux.

1777. M. le duc d'Orléans.
1777. M. le bailli de Raimond d'Eaux.
1777. M. le comte du Chaffaut de Besné.
1779. M. le comte de Breugnon.
1779. M. le comte de Guichen.
1780. M. la Jonquière-Taffanel.
1781. M. le comte de la Touche-Tréville, *commandant la Marine à Rochefort.*
1781. M. le comte de Grasse-Tilly.
1781. M. de Laccary.
1782. M. le marquis Deshayes de Cry.
1782. M. le chevalier de Fabry.
1782. M. le vicomte de Rochechouart.
1782. M. le comte Barras de Saint-Laurent.
1782. M. le comte d'Arbaud de Jouques.
1782. M. de la Motte-Piquet.
1782. M. le comte d'Hector, *commandant la Marine à Brest.*
1782. M. le marquis de Vaudreuil, *inspecteur-gén. des Classes à Rochefort.*
1783. M. le baron de Monteil.
1784. M. le chevalier de Bausset.

Chefs d'Eſcadre.

1776. M. le marquis de la Prevalaye.
1776. M. de Moriès-Caſtelet.
1779. M. de Bougainville.
1781. M. le comte de Marin.
1781. M. le chevalier du Breil de Rays.
1781. M. le chevalier d'Apchon.
1782. M. le chevalier d'Albert Saint-Hypolite.
1782. M. le commandeur de Coriolis d'Eſpinouſe.
1782. M. le comte de Cheriſey.
1782. M. le comte de Vaudreuil, *directeur-général du port de Rochefort.*
1782. M. Beaufier de Chateauvert.
1782. M. le marquis de Chabert, *inſpecteur du dépôt des cartes à Toulon.*
1784. M. le chevalier de Peinier.
1784. M. le commandeur de Dampierre.
1784. M. le marquis de la Porte-Vezins, *directeur-général du port de Breſt.*
1784. M. Ponte, marquis de Nieul, *inſpecteur du corps royal des Canoniers-matelots à Rochefort.*
1784. M. le comte du Maitz de Goimpy.
1784. M. le comte d'Amblimont.
1784. M. le commandeur de Glandevès, *commandant la Marine à Toulon.*
1784. M. le baron d'Arros d'Argelos.
1784. M. le marquis de Briqueville.
1784. M. le chevalier de Balleroy.
1784. M. le comte de Mithon de Genouilly.

1784. M. le comte d'Albert de Rions, *commandant la Marine à Toulon.*
1784. M. des Touches.
1784. M. de Cacquerey.
1784. M. de Raimondis.
1784. M. le comte de la Grandière.
1784. M. de Boade.
1784. M. le comte de Cicé-Champion.
1784. M. de la Clue.
1784. M. le chevalier de Fautras.
1784. M. Thevenard, *commandant la Marine à l'Orient.*

Gouverneurs-généraux & Commandants-particuliers dans les Colonies.

178 . *Saint-Domingue & autres îles françoises de l'Amérique sous le vent*, M.
lieutenant-général, gouverneur-général.
1783. *La Martinique*, M. le vicomte de Damas, maréchal de camp, gouverneur-général.
1783. *La Guadeloupe*, M. le Baron de Clugny, gouverneur.
1783. *Sainte-Lucie*, M. de la Borie, gouverneur.
1786. *Tabago*, M. le comte d'Arthur-Dillon, gouverneur.
17 *Ile de Cayenne, & Guyanne françoise*, M. . . . . gouverneur.
1785. *Le Sénégal, île de Gorée, côtes d'Afrique & dépendances*, M. le chevalier de Boufflers, gouverneur.
1785. *Iles Saint-Pierre & Miquelon*, M. d'Anſſeville, commandant.

Etabliſſements françois au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance.

1784. M. le vicomte de Souilhac, gouverneur-général.
17 . *Pondichéry*, M. de Coſſigny, commandant-particulier.
17 . *Iles de France*, M.
17 . *Ile de Bourbon*, M.

Secrétaire-général de la Marine.

1782. M. de Perrier, *à Paris.*

Intendants de la Marine & leurs départements.

Paris. 1764. M. Rodier, *intendant-général des Claſſes.*
1783. M. de la Porte, maître des requêtes, *intendant des Armées navales.*
1780. M. Chardon, maître des requêtes, *commiſſaire départi pour la viſite des ports, havres, pêches, pêcheries, droits maritimes, l'obſervation des ordonnances dans les Amirautés, & la liquidation des priſes faites par les vaiſſeaux de Sa Majeſté.*
Breſt. 1785. M. Redon de Beaupréau.
Toulon. 1781. M. Malouet.
Rochefort. 1785. M. de Grandville.
Le Havre, 1777, M. Miſtral.

Commissaires-généraux des Ports & Arsenaux avec départements.

Toulon, 1781, M. Possel.
L'Orient, 1781, M. Clouet.
Bordeaux, 1785, M. Prévost de la Croix.
Rochefort, 1785, M. de Bellefontaine.
Dunkerque, 1785, M. Mercier.
Brest, 1786, M. Poulletier.

Commissaires-généraux des Ports & Arsenaux sans départements.

1781. M. Delaunay.
1781. M. de Barry.

Intendants & Commissaires-généraux ou ordinaires, ordonnateurs dans les Colonies.

1785. *Saint-Domingue & autres îles françoises de l'Amérique sous le vent*, M. de Marbois, *intendant.*
1786. *Cap-François*, M. Jauvin, *commissaire-général, ordonnateur.*
1785. *La Martinique*, M. Foulquier, *intendant.*
M. Petit de Viévigne, *commissaire-général, ordonnateur*, par intérim.
1785. *La Guadeloupe*, M. Foullon d'Écotier, maître des requêtes, *intendant.*
1786. *Tabago*, M. Raume de Saint-Laurent, *ordonnateur.*

1779. *Ile de Cayenne & Guyanne françoise*, M. l'Escalier, *commissaire-général des Colonies, ordonnateur.*

1785. *Le Sénégal, Gorée & dépendances*, M. Daigremont, *commissaire des Colonies, ordonnateur.*

1786. *Iles de France & de Bourbon*, M. Motais de Narbonne, *commissaire-général, faisant les fonctions d'Intendant*, par intérim.

1784. *Ile de Bourbon*, M. . . . . *commissaire-général des Colonies, ordonnateur.*

1784. *Pondichéry*, M. Moracin, *commissaire-général, ordonnateur.*

Commissaires-généraux des Colonies, sans départements.

1784. M. le Brasseur.
1784. M. de Raime.

Commissaire chargé de recruter les Troupes des Colonies, & des détails y relatifs.

M. Agobert, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis.

DÉPUTÉS

Des îles françoises de l'Amérique à Paris.

1784. Pour Saint-Domingue & les îles sous le vent, M. *de la Coste.*

1766. Pour la Martinique, M. *Dubuq du Ferret.*

Pour la Guadeloupe, M.

GOUVERNEMENT DE SAINT-DOMINGUE.

M . . . . . Gouverneur-général.
M. de Vincent, ✠, brigadier d'Infanterie, commandant en second de la partie du nord, & commandant-général par intérim, *au Port au Prince.*
M. de Coustard, ✠, colonel d'Infanterie, commandant en second de la partie de l'oueſt, *au Port-au-Prince.*
M. le Vicomte de Fontanges, ✠, de la Société militaire de Cincinatus, colonel d'Infanterie, commandant en second de la partie du sud, *en France.*
M. de Treille de Sainte-Croix, ✠, colonel d'Infanterie, lieutenant de Roi à Léogane, commandant en second de la partie du sud, par intérim, *aux Cayes.*
M. le Vicomte de Choiseul, ✠, maréchal des Camps & Armées du Roi, inspecteur-général des frontières, *au Cap-Franç.*
M. de Dillon, chevalier de Malte, capitaine de Cavalerie, aide de camp de M. le Général.
M. . . . . secrétaire du Gouvernement.

Commissaires du Gouvernement & de l'Administration.

M. Villars, ✠, capit. d'Artillerie, commissaire auprès du Gouvernement de la Louysiane.
M. de la Vigerie, ✠, capitaine d'Infan-

terie, commiſſaire auprès du Préſident de Santo-Domingo.

M. Arata, lieutenant des Troupes eſpagnoles, commiſſaire du Gouvernement eſpagnol auprès du Général françois, *au Port au-Prince, rue de Condé.*

Interprètes du Gouvernement.

Pour l'anglois, M. Reybaud.
Pour l'hollandois, M. Boiſſon.

LISTE CHRONOLOGIQUE *DES GOUVERNEURS.*

1653. M. de Fontenay.
1659. M. Deſchamps, ſieur de Mouſſac.
1665. M. d'Ogeron de la Bouëre.
1676. M. de Pouancey, neveu du précédent.
1683. M. de Cuſſy.
1691. M. Ducaſſe.
1703. M. Auger.
1707. M. le comte de Choiſeul-Baupré.
1714. M. le comte de Blenac.
1716. M. le marquis de Châteaumorand.
1719. M. le marquis de Sorel.
1725. M. le chevalier de Rochalard.
1730. M. le marquis de Vienne.
1733. M. le marquis de Fayet.
1735. M. le marquis de Larnage.
1748. M. le chevalier de Conflans, depuis maréchal de France.
1752. M. le comte du Bois de la Mothe.
1755. M. le marquis de Vaudreuil.
1757. M. Bart.
1761. M. de Bory.

1762. M. le vicomte de Belzunce.
1764. M. le comte d'Estaing.
1766. M. le prince de Rohan.
1770. M. le comte de Nolivos.
1772. M. le chevalier de Valliere.
1775. M. le comte d'Ennery.
1777. M. le comte d'Argout.
1782. M. de Bellecombe.
1785. M. le comte de la Luzerne.

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES,

Employé au plan de défense de la Colonie.

M. le Comte de Laumoy, chevalier des ordres royaux & militaires de saint Louis, de saint Lazare, & de Cincinnatus, aide-maréchal-général des logis, *au Gouvernement.*

M. Hesse, sous-aide-maréchal-général des logis, *en France.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

LE CAP.

M. de la Plaigne, ✠, commandant-particulier.

M. Celoron, aide-major, ayant brevet de major.

M. Courtois-Dessources, aide-major.

M. Poitou, aide-major par intérim.

FORT-DAUPHIN.

M. le baron de Castellane, major par intér.

PORT-DE-PAIX.

M. Cazamajor, major.

MÔLE-SAINT-NICOLAS.

M. de la Valtiere, ✠, brigadier d'Infanterie, commandant-particulier.
M. Palerne, aide-major.

PORT-AU-PRINCE.

M. Doumet de Syblas, ✠, commandant-particulier, *en France.*
M. Brechard, aide-major, *en France.*
M. de Loppinot de Beauport, ✠, lieutenant-col. d'Infanterie, major à Jérémie, commandant-particulier par intérim.
M. Campan, capitaine au Régiment du Port-au-Prince, aide-major par intérim,

LÉOGANE.

M. Courtois-Dessources, ✠, major par intérim.

SAINT-MARC.

M. de Coüagne, ✠, commandant-particulier.

CAP-TIBURON.

M. de Montaut, major.

PETIT-GOAVE.

M. Poissonnier d'Arcé, major.

LES CAYES.

M. Fierville, ✠, major.

SAINT-LOUIS.

M. Daillebout de Saint-Vilmé, ✠, command. particulier, & lieutenant-colon.

MIREBALAIS.

M. de Grimouville, aide-major.

JACMEL.

M. Ogé, major.

JÉRÉMIE.

M. Desombrages, ✠, capitaine d'Infanterie, major par intérim.

ETAT MILITAIRE de Saint-Domingue.

Par ordonnance du 10 décembre 1784, qui a reçu son exécution à Saint-Domingue le 1 mai 1785, les Régiments des Colonies sont assimilés pour leur formation à ceux de l'Infanterie françoise. Les Régiments du Cap & du Port-au-Prince, ci-devant composés de vingt Compagnies, formant deux Bataillons, sont aujourd'hui composés de dix Compagnies, formant aussi deux Bataillons; ce qui s'est opéré par l'incorporation des secondes Compagnies de Grenadiers & Chasseurs dans les premières, & des huit dernières Compagnies de Fusiliers dans les huit premières.

Le premier Bataillon est composé de quatre Compagnies de Fusiliers & de celle des Grenadiers. Le second, de quatre Compagnies de Fusiliers & de celle des Chasseurs.

Chaque Compagnie de Grenadiers ou Chasseurs est composée d'un Sergent-major, un Fourrier, quatre Sergents, huit Caporaux, huit Appointés, soixante-douze Grenadiers ou Chasseurs, & deux Tambours. Total, 96 hommes commandés par un Capitaine-commandant, un Capi-

taine en second, un Lieutenant en premier, un Lieutenant en second & deux Sous-lieutenants.

Chaque Compagnie de Fusiliers est composée d'un Sergent-major, un Fourrier, cinq Sergents, dix Caporaux, dix Appointés, quatre-vingt-dix Fusiliers & deux Tambours. Total, 119 hommes commandés par un Capitaine-commandant, un Capitaine en second, un Lieutenant en premier, un Lieutenant en second & deux Sous-lieutenants.

L'État-major est composé d'un Colonel, d'un Lieutenant-Colonel, d'un Major, d'un Quartier-maître-trésorier qui a rang de Lieutenant, de deux Portes-drapeaux, de deux Adjudants qui ont rang de premiers Sergents-majors, d'un Tambour-major & d'un Armurier.

Les places d'Aide-major & Sous-aide-major sont supprimées. Les Sous-aide-major prennent rang parmi les Lieutenants en premier ou en second, & les Portes-drapeaux sont placés comme Sous-lieutenants. A l'égard des Aides-Major, ils étoient conservés dans leurs fonctions pendant un an, à compter du jour de la nouvelle formation; & après ladite année expirée, ils devoient passer aux emplois de leur grade à fur & mesure qu'il en vaquera, & reprendre leur rang dans les Colonels.

RÉGIMENT DU CAP.

ÉTAT de MM. les Officiers par rang d'ancienneté [1].

Colonel, M. le Baron de Cambefort.
Lieutenant-Colonel, M. le chevalier de Touzard, ✠, §.
Major, M. Daſſas, ✠.
Quartier-Maître-Tréſorier, M. Tardy.

CAPITAINES-COMMANDANTS. MM.

Duportal, ✠.
Deſligneris, ✠.
Le Baron de Caſtellane, ✠, grenadiers
Le Chevalier de la Maronniere.
Fléchier, ✠.
Prudhomme.
Guiraud du Four, chaſſeurs.
Jonchere, ✠.
Bourguiſſon, ✠.
Le Chevalier Dufour.

CAPITAINES EN SECOND. MM.

Dutour, ✠.
La Valliere.
Bernard.
Truffin.
Poitou, grenadiers.
Londios.
Rey.
Serviés
Courteville.
Le Chevalier de Fléchier, chaſſeurs.

[1] La ✠ déſigne les Chevaliers de ſaint Louis, & le § l'ordre de Cincinnatus.

LIEUTENANTS EN PREMIER. MM.

De Baudre, grenadiers.
Rabié.
Des Ombrages, ✝, rang de Capitaine.
Palerne.
Linden.
Piron.
Saxy.
Liégard, chasseurs.
Labigne.
Chammartin.

LIEUTENANTS EN SECOND. MM.

Villeré.
Jauna.
Amidieu.
Pont le Voye.
Pichon.
De Bray, grenadiers.
Saint-Victor, chasseurs.
De Vareille,
Champereau.
Dubreuil.

SOUS-LIEUTENANTS. MM.

Bernard, grenadiers.
Crepon, grenadiers.
La Feuillée.
La Salle, chasseurs.
Guyenro.
Le Chevalier de Vareille,
Pommeroy.
La Morandiere.
Domingon.
Du Rouquet.
Des Jardins.

Des Baſmarais.
De Venaucourt.

PORTES-DRAPEAUX. MM.

Paulard. | D'Encauſſe.

Il y a 7 ſous-lieutenances vacantes.

RÉGIMENT DU PORT-AU-PRINCE.

Colonel, M. le Marquis de Gripiere de Laval, ✠, brigadier des Armées du Roi.
Lieutenant-Colonel, M. de Cournoyer. ✠.
Major, M. Molerat de Villebrerd. ✠.
Quartier-maître-tréſorier, M. Prevoſt, rang de Capitaine.

CAPITAINES-COMMANDANTS. MM.

Le Chevalier Deſcolines, ✠.
Huſſon, ✠.
Deſligneris. ✠.
Campan.
D'Attel.
de Prille.
Hudicourt.
Chitry, ✠.
Cholſel.
de Coux.

CAPITAINES EN SECOND, MM.

Reynaud.
Villejouin.
Laſtour.
Dautay, ✠.
Saint-Val.
Saintard.
Bechillon.
Romillon.
Poitou
Dumeſuil.

LIEUTENANTS EN PREMIER. MM.

De Seze.
de Portal.
Daillebout.
Germain.
Deſtimauville.
La Coſte.
Dufayet.
Ferragut.
D'Hériſſé.
Daſnieres.

LIEUTENANTS EN SECOND. MM.

Fortier.
Deſcat.
Rangervé.
Flaville.
Chateaudun.
Bournonville.
Rocheblave.
Brunet.
Gromard.
De la Haye du Tertre.

SOUS-LIEUTENANTS. MM.

Benoît.
Valentin.
Ducartry.
Devillotte.
De la Foſſe.
Monet de la Marck.
Launay.
De la Haye.
Auvray de la Jurie.
Dugonau du Chatenet.

Nota. Il y a 10 Sous-Lieutenances vacantes.

PORTES-DRAPEAUX. MM

Blanchard. | Collot.

ADJUDANTS. MM.

Gallezot.
Carpentier.

CHIRURGIEN-MAJOR. M.

Carré.

TAMBOUR-MAJOR.

Le ſieur Montois.

ARMURIER.

Le nommé Ponſuette.

RÉGIMENT DU CORPS ROYAL DE L'ARTILLERIE DES COLONIES.

Par ordonnance du Roi, du 24 octobre 1784, il a été créé un Régiment pour le ſervice de l'Artillerie dans les Colonies, diviſé en cinq brigades, dont une détachée à Saint-Domingue tient garniſon au Cap-François.

Cinquième Brigade.

Commandant en chef, M. de Pomeirols, ✠, colonel.
Chef de Brigade, M. Drozain, ✠.
Aide-Major, M. Deville.

Capitaines-commandants. MM.

De Bouteiller.	De Neufvi, ✠.
De Baubal.	De Gaſſonville.

Capitaines en ſecond. MM.

De Rouſſigni.	Le chev. de Pointe.
D'Ajot.	De Jacobet.

Lieutenants en premier. MM.

d'Auger.	De Rabié.
le chev. d'Eſpinaſſy.	Hemey.

Lieutenants en ſecond. MM.

De la Foreſt.	De Nadal.
De Godonvilliers.	De Gromard.

Lieutenants en troiſième. MM.

Vanier.	Du Boccage.
Demarcq.	

CORPS ROYAL DU GÉNIE.

Sa Majeſté ayant jugé à propos de ſupprimer, par ſon ordonnance du 14 mars 1784, les Officiers connus ſous le nom d'Ingénieurs, a employé des Officiers du Corps royal du Génie pour faire le ſervice.

Direction.

M. de Boisforêt, ✠, brigadier du Corps royal du Génie, directeur des fortifications.
M. Bruſlé fils, premier deſſinateur.
M. Auſſonne, ſecond deſſinateur.

LE CAP.

M. Gaudenot de Villers, ✠, capitaine en en chef du Corps royal du Génie.
M. Manſuy, ingénieur-géographe.

MÔLE-S.-NICOLAS, & PORT-DE-PAIX.

M. de Vincent, lieutenant du C. royal du Génie.

PORT-AU-PRINCE.

M. Martinon, capitaine du Corps royal du Génie en chef.
M. Daché, lieutenant du Corps royal du génie en second.
M Sorrel, ✠, capitaine d'Infanterie, ingénieur de la Colonie, chargé des fontaines.

LES CAYES.

M. de Rallier, capitaine du Corps royal du Génie en chef.
M. Moreau, ingénieur-géographe.

MILICES DE SAINT-DOMINGUE.

PARTIE DU NORD.

BATAILLON DU CAP.

PAROISSES.	COMMANDANS. *MESSIEURS.*
Le Cap.	Foucher.
L'Acul.	Jolly.
La Plaine du Nord.	Tabois, *en France.*
La Petite-Anse.	Decourt de la Tonnelle, ✠, *en Fr.*

BATAILLON DE LIMONADE.

Limonade.	Gervaize.
Quartier-Morin.	Haitze, *en France.*
La Grande-Rivière.	Brulé.
Marmelade.	Laforestrie.
Le Dondon.	Prieur.

BATAILLON DU LIMBÉ.

Limbé.	Assailly de la Boissière.

Le Port-Margot.	Chabert.
Plaiſance.	Chailleau, *en Fr.*
Le Borgne.	Pillat.

BATAILLON DU FORT-DAUPHIN.

Fort-Dauphin.	Lapice de Chateauriant.
Ouanaminthe.	Lamotte.
Le Trou.	Le Maitre.
Terriers-rouges.	De Brucour.
Vallière.	Caſtix.

BATAILLON DU PORT-DE-PAIX.

Port-de-Paix.	Bion, commandant de la paroiſſe.
Saint-Louis.	Remouſſin.
Le Gros-Morne.	Le Pelletier de Beaupré.
Port-à-Piment.	N. . . .

PARTIE DU SUD.

BATAILLON DE SAINT-LOUIS.

Saint-Louis.	Le Ch. de Reihan.
Aquin.	Le Lievre, major.
Cavaillon.	Grenon de Pinſault fils.

BATAILLON DES CAYES.

Cayes.	Muzaine, ✠.
Torbek.	De Laumont.
Marchalière & Port-Salut.	Lafoſſe.

BATAILLON DU CAP-TIBURON.

Cap-Tiburon. *Les Coteaux.*	Laroque-Turgeau.

BATAILLON DE JÉRÉMIE.

Jérémie.	Robin des Roulières,
Les Abricots.	Robin, aîné.
Le Petit-Trou.	Chevalier.
Cap Dame-Marie.	De Saint-Germain.
Les Cayes mittes, & Plimouth.	De Pernot.

BATAILLON DU PETIT-GOAVE.

Petit-Goave.	Radoux.
L'Anse-à-Veau.	Gerault.
Fond des Nègres.	Darmagnac.
Le Petit-Trou, & le quartier de Nippes.	Chevalier.

PARTIE DE L'OUEST.

BATAILLON DU PORT-AU-PRINCE.

Port-au-Prince.	Gaudé.
L'Arcahaye.	Vignier du Retail.
Les Grands-Bois.	Coupé.
Le Mont-Roui.	Verrier.
La Croix-des-Bouquets ou Cul-de-Sac	Ballan.

BATAILLON DU MIREBALAIS.

Mirebalais.	Pages.

BATAILLON DE JACMEL.

Jacmel.	De l'Hermitage.
Les Cayes de Jacm.	Cotterel de la Fosse.
Le Sale Trou, dépendance des Cayes	Cotterel de la Fosse.
Le Baynet, idem.	Cotterel de la Fosse.

BATAILLON DE SAINT-MARC.

Saint-Marc.	Rossignol des Dunes.
Les Vérettes.	Mirault.
Les Gonaïves.	Gramont.
La Petite-Rivière de l'Artibonite.	Niel, ✠.

BATAILLON DU MÔLE.

Môle S.-Nicolas.	Pezzy
Bombarde.	de l'Homme.
Jean-Rabel.	Desmé Desjontieres.

INTENDANCE de Saint-Domingue.

M. BARBÉ DE MARBOIS, conseiller au Parlement de Metz, intendant de Justice, Police & Finances, de la Guerre & de la Marine des Iles françoises de l'Amérique sous le vent.

M. Jauvin, commissaire-général, ordonnateur de la partie du nord.

M. Deschamps, contrôleur de la Marine.

M. Simon, secrétaire de M. l'Intendant.

Greffiers de l'Intendance.

M. de la Pommeraye, greffier en chef de l'Intendance, par brevet du Roi, *en France* par congé.

M. Sentout, greffier en chef par intérim.

M. Tiphaine, greffier de la subdélégation de l'intendance, dépositaire des minutes des anciens Arpenteurs de la partie du nord & des déclatrations de MM. les Habitants, *au Cap-François.*

Liste cronologique des INTENDANTS.

1707. M. Mithon.
1722. M. de Montholon.
1730. M. Duclos.
1736. M. de la Chapelle.
1739. M. Maillart.
1752. M. de la Porte-Lalanne.
1758. M. Lambert.

1759. M. de Clugny, baron de Nuis, depuis contrôleur-général des finances.
1764. M. Magon.
1766. M. le président de Bongars.
1771. M. Vincent de Montarcher.
1774. M. Guillemin de Vaivre.
1782. M. le président de Bongars.
1785. M. de Marbois.

MARINE.

ADMINSTRATION ET FINANCES.

M. DE MARBOIS, intendant.
M. Jauvin, commissaire-général, ordonnateur, *au Cap-François.*
M. Deschamps, contrôleur de la Marine, *au Port au Prince.*

Comissaires des Colonies, MM.

Le chev. de Proissy.
Vassal.
Chaveneau.
Dezert.
Mazade de Percin.
Lebrasseur d'Auzulé.
Duranton.

Ecrivains principaux. MM.

Duluc de la Roque.
Grelier, *en France.*
Carlier, aîné.
Auson de Giverzeau.
De Parades.
Barbé de Marbois.
Pinet.
Decars.
Dehaumont de Saint-Marc.
Gillot de Grand-Maison.
Bourdon de Trimon.

Ecrivains ordinaires, MM.

Sire.
De Sainthaon.
Bercy de chalandray.
Dandasne.
Carlier des Iles.
Gaubert.
De Couagne.
Mainié.
Naudot.
Cordelle.

LE PORT AU PRINCE.

CONSEIL-SUPÉRIEUR DE S.-DOMINGUE.

EN 1685 le Roi jugea à propos de créer un Conseil souverain unique pour toute la Colonie : ses séances furent établies au Petit-Goave. En 1701 Sa Majesté crut devoir distraire de cette Cour souveraine une partie de son ressort, en créant un Conseil supérieur au Cap-François, qui avoit dans son arrondissement toute la partie du nord ; lorsqu'il ne resta dans celui du Conseil souverain du Petit-Goave que les parties de l'oueſt & du sud de la Colonie.

Le Conseil souverain du Petit-Goave fut depuis transféré à Léogane, ensuite au Port au Prince ; ses séances, ainsi que celles du Conseil supérieur du Cap-François se tenant tous les mois par des Officiers sans résidance, il en résultoit un dommage pour les justiciables ; en conséquence Sa Majesté ordonna en 1766 que les séances des deux Conseils ne seroient plus interrompues à l'avenir, & que les Conseillers titulaires, les Procureurs-généraux & leurs Substituts feroient leur résidence habituelle dans les villes du Port au Prince & du Cap-François.

En 1769 le Conseil souverain du Petit Goave, transféré au Port au Prince, fut supprimé ; & il fut sur le champ créé un Conseil supérieur dans la même Ville qui eut les mêmes fonctions & les mêmes prérogatives que le Conseil souverain supprimé.

Enfin au mois de janvier 1787, Sa Majesté a jugé à propos, par un Edit de réunion des deux Conseils supérieurs de la Colonie, de n'en former qu'un seul sous le titre de *Conseil supérieur de Saint-Domingue.*

Ce Conseil exerce son autorité & son pouvoir dans toute l'étendue de la Colonie. La noblesse au second degré est attachée aux offices de Conseillers & Procureur-général ; & tous les Membres qui composent ce Conseil jouissent de tous les honneurs, priviléges & prérogatives attachés aux deux Conseils réunis.

Le Conseil supérieur de Saint-Domingue est composé du Gouverneur-lieutenant-général des îles sous le vent, de l'Intendant, du premier Président, des 3 Commandants en second des parties du nord, de l'oueſt & du sud de la Colonie, dont la séance est fixée à raison des grades, & à grade égal de l'ancienneté du Commandement, d'un Conseiller titulaire ayant commission de second Président, d'un Commissaire-général des Colonies, du Commandant particulier du Port au Prince, du plus ancien des Commissaires des Colonies en fonction dans l'Ile, de douze Conseillers y compris le second Président, de quatre Assesseurs brevetés, de quatre Assesseurs sans commission pour deux ans seulement, sauf renouvellement de la commission, d'un Procureur-général, de deux Substituts brevetés, de deux autres Substituts sans commission pour deux ans, d'un Greffier en chef & d'un premier Huissier audiencier, sans compter les Huissiers ordinaires don

le nombre eſt proportionné au beſoin du ſervice.

Les Préſident, Conſeillers & Procureur-général ne peuvent être admis & reçus dans leurs offices qu'à l'âge de 27 ans accomplis ; les Aſſeſſeurs & Subſtituts qu'à l'âge de 25 ans : & les Aſſeſſeurs & Subſtituts par commiſſion qu'à lâge de 20 ans ; tous ces Officiers doivent être gradués.

Comme il ſe trouve par la réunion des deux Conſeils plus de Conſeillers titulaires actuellement exiſtans que la compoſition du Conſeil ſupérieur de Saint-Domingue n'en admet ; Sa Majeſté, en conſidération du zèle avec lequel les Conſeillers des deux Conſeils l'ont ſervie, les a tous conſervés, & a ſtatué au ſurplus qu'il ne ſera nommé aux places d'Aſſeſſeurs brevetés & ſans commiſſion, que lorſqu'une place de Conſeiller titulaire venant à vaquer & à s'éteindre, le Conſeil unique ſera abſolument réduit au nombre d'Officiers mentionné ci-deſſus.

TITULAIRES ACTUELS,
Meſſieurs

N. . . gouverneur, lieutenant-général.
De Vincent, commandant en ſecond de la partie du nord, & commandant-général par intérim, *au Port au Prince.*
Barbé de Marbois, conſeiller au Parlement de Metz, intendant, premier préſident.
De Couſtard, commandant en ſecond de la partie de l'oueſt.
De Fontanges, commandant en ſecond de de la partie du ſud, *en France.*

De Troulliet, ſecond préſident.
Jauvin, commiſſaire-général des Colonies, ordonnateur, *au Cap-François.*
Doumet de Syblas, ✠, commandant-particulier au Port au Prince, *en France.*
De Proiſſy, le plus ancien des commiſſaires des Colonies à Saint-Domingue.

CONSEILLERS,

Fougeron des Buiſſons, doyen, reçu le 29 juillet 1769.
De Saint-Martin, reçu le 4 octobre 1773.
Delamardelle de Grandmaiſon, reçu le 13 mai 1774.
Ruotte, reçu le 11 juillet 1774.
Hachin, reçu le 6 février 1776.
De Brucourt, reçu le 7 février 1776.
Bouron, reçu le 18 mars 1776.
Faure de Luſſac, reçu le 3 juin 1777.
Pourchereſſe de Vertieres, reçu le 29 avril 1779.
De Conigliano, reçu le 26 avril 1780.
Chambellan, reçu le 17 mai 1780.
Labiche de Reignefort, reçu le 20 novembre 1780.
Canivet, reçu le 13 janvier 1783.
Lacroix de Villeneuve, r. le 4 février 1783.
Piémont, reçu le 5 mai 1783.
Reynaud de Saint-Hilaire, reçu le 16 juillet 1783.
Cottes, reçu le 21 juillet 1783.
Moreau de Saint-Méry, r. le 9 mai 1787.

CONSEILLERS HONORAIRES,

Beudet, *en France.*
L'héritier, *ibidem.*
De Merey, *ibidem.*

d'Isangremel, *ibidem.*
Dalcour de Belzun.
Collet, *en France.*
Fauché, *ibidem.*

ASSESSEURS BREVETÉS,

N.
N.
N.
N.

ASSESSEURS PAR COMMISSION,

Trigant de Bran.
N.
N.
N.

GENS DU ROI,

De la Mardelle, conseiller d'État, procureur-général.
De Ronseray, premier substitut, par brevet du Roi.
Chevreuse, second substitut, idem.
Susbin de Saint-Vertry, substitut, par com.
Clarke, idem.
Prieur, greffier en chef.
Duvernon, premier greffier-commis.
Rodrigues, greffier du parquet.

HUISSIER,

Hébert, audiencier.

AVOCATS,

D'Augy, *en France.*
Carles.
Larchevesque-Thibaud.
Baudry des Lozieres, *rue Vaudreuil au Vieux Gouvernement.*
L'Anglois des Fosses, *rue*

Chaſſereau, *rue*
Vincendon-Dutour, *rue Vaudreuil.*
Dubuiſſon, *rue Dauphine.*
Godin de Fillette, *rue Dauphine.*
Salaignac, *rue Royale.*
Leloup Deſperelles, *rue d'Aunis.*
Bonne-Maiſon, *rue de Provence.*
Champin, *en France.*
Taxis de Blaireau, *rue d'Orléans.*
Viel, *rue d'Aunis.*
Darracq, *rue Royale.*
Gerty, *rue*
Coguet, *rue Royale.*
Croizier, *rue des Miracles.*
Daubry, *rue Dauphine.*
Bruneau de Laroque, *rue Royale.*
Valentin de Cullion, *rue Traverſière.*
Chauvin-Dumas, *rue des Miracles.*

JOURNAL du Conſeil-ſupérieur de Saint-Domingue.

PAR ordonnance de Sa Majeſté du 21 janvier 1787, le Conſeil tient ſes ſéances habituellement au Port au Prince. Les Officiers qui le compoſent entrent au Palais tous les jours de chaque ſemaine, excepté le ſamedi. Une première ſéance eſt depuis ſept heures juſqu'à neuf, & la ſeconde ſéance commence à dix heures & finit à midi.

Il n'y a de ſéance de relevée qu'autant que le Conſeil l'eſtime à propos.

Les jours fériés, la quinzaine de Pâques, & depuis le 15 juillet juſqu'au 1 octobre, le Conſeil ne tient point de ſéances. Il eſt remplacé pendant les vacances par

une Chambre de vacations, compoſée de trois Conſeillers & de deux Aſſeſſeurs, l'un breveté & l'autre ſur commiſſion; cette Chambre dans toutes les matières civiles, mais proviſoires ſeulement, rend arrêt au nombre de trois Juges ſur les concluſions d'un Subſtitut du Procureur-général, nommé par lui, pour le repréſenter. En matière criminelle, elle ne peut rendre arrêt qu'au nombre de ſept Juges, appelés à cet effet; outre les Officiers qui compoſent cette Chambre, tous les autres Membres du Conſeil ont la liberté d'y prendre ſéance, s'ils le jugent à propos, & de coopérer par leurs opinions aux arrêts qui s'y rendent.

Par une ordonnance du mois de janvier 1787, Sa Majeſté a fixé la forme de procéder au Conſeil ſupérieur de Saint-Domingue. Tout s'y juge ſans plaidoirie, ſur une inſtruction par écrit bornée à deux requêtes de part & d'autre. Les délais pour inſtruire & faire rendre arrêt ſont tellement déterminés que les Plaideurs dorénavant ſeront aſſurés de voir finir leurs procès dans des époques marquées, ſans être obligés de ſe déplacer pour aller ſolliciter leurs Juges, démarche auſſi déſagréable pour le Plaideur qu'elle eſt ſouvent injurieuſe pour le Magiſtrat.

Si toutefois quelques Plaideurs ſe croyoient en droit de ſe plaindre que l'inſtruction de leurs procès ne ſe fait pas avec la célérité preſcrite par l'ordonnance, ils trouveront au greffe du Conſeil un regiſtre ſur lequel l'inſtruction de chaque affaire doit être inſcrite par le Gref-

fier ; ils pourront ſans déplacer demander expédition de ce qui les concerne, & cette expédition leur ateſtera ſur le champ ou les torts de leurs Défenſeurs, contre leſquels l'ordonnance, dans ce cas, prononce des peines, ou les plaintes injuſtes qu'ils auront formées contr'eux. Ainſi plus d'obſcurité à l'avenir ſur les retards de Procès non inſtruits. La vérité ſur cet article ſera dans le plus grand jour. Ce ſeul bien, dans l'adminiſtration de la Juſtice, déſiré depuis pluſieurs ſiècles par les pauvres Plaideurs, eſt inapréciable.

SÉNÉCHAUSSÉES & AMIRAUTÉS en dernier reſſort.

Par édit du mois de janvier 1787, Sa Majeſté a accordé aux dix Sénéchauſſées & Amirautés exiſtantes dans la Colonie, le pouvoir de juger en dernier reſſort toutes les affaires *purement perſonnelles*, dont la demande n'excède pas 9000 livres. L'inſtruction des affaires portées à ces Tribunaux en dernier reſſort eſt abſolument *ſommaire* aux termes de l'édit, & dès-lors *ſans pièces d'écritures* de la part des Procureurs.

Les dix Sénéchauſſées ſont actuellement compoſées d'un Sénéchal, d'un Lieutenant, de trois Conſeillers, d'un Procureur du Roi, de Subſtituts dont le nombre eſt proportionné à l'étendue & au beſoin de la Juridiction, d'un Greffier & d'un premier Huiſſier audiencier, ſans compter les Huiſſiers ordinaires, en nombre ſuffiſant pour le ſervice.

En matière civile les Sénéchauſſées & Amirautés en dernier reſſort doivent avoir trois Juges au moins pour rendre un jugement ſans appel.

Si quelques-uns des Officiers des Sénéchauſſées en dernier reſſort ſont abſens, malades, ou empêchés, le nombre de trois Juges doit toujours être complet. En conſéquence on appelle le Procureur du Roi & ſes Subſtituts dans les matières où le Miniſtère public n'eſt pas intéreſſé, & dans les autres affaires les Procureurs du ſiége, ſuivant l'ordre du tableau.

D'un autre côté pour que le ſervice de dernier reſſort puiſſe ſe faire ès Siéges d'Amirautés, Sa Majeſté veut que les Officiers des Sénéchauſſées ſe rendent aux tribunaux d'Amirautés, comme les Lieutenants des Amirautés ont réciproquement le droit de ſiéger aux Sénéchauſſées.

En matière criminelle les Sénéchauſſées & Amirautés en dernier reſſort ſont autoriſées à juger les Eſclaves ſans appel; mais pour rendre leur jugement, ils doivent être ſept Juges, & en conſéquence appeler des gradués, lorſque le nombre des ſept Juges n'eſt pas complet.

SÉNÉCHAUSSÉES & AMIRAUTÉS ordinaires.

Les Sénéchauſſées & Amirautés ordinaires dans toutes les affaires perſonnelles au-deſſus de 9000 livres, ainſi que dans toutes les affaires réelles & mixtes, ne peuvent juger qu'à la charge de l'appel au Conſeil ſupérieur de Saint-Domingue.

Tous les Officiers qui compoſent les Sénéchauſſées & Amirautés peuvent aſſiſter, ſi bon leur ſemble, aux audiences ordinaires de ces Tribunaux & aux rapports qui s'y font; mais comme les jugements qui ſe rendent à ces Siéges ſont à la charge de l'appel, un ſeul Juge peut les rendre dans le cas où il ſe trouveroit ſeul à l'audience & à la chambre des délibérations.

Par une ordonnance du mois de janvier 1787, Sa Majeſté a abrégé les formes de procéder aux Sénéchauſſées & Amirautés.

Les époques pour inſtruire & faire rendre jugement ſont déterminées.

Les Greffiers des Sénéchauſſées & Amirautés, tant ordinaires qu'en dernier reſſort, ſont aſtreints à tenir un regiſtre où s'inſcrira l'inſtruction de chaque affaire; en ſorte qu'à la première demande & à la minute on verra s'il y a de la négligence dans l'inſtruction de la part des Procureurs, ou ſi les plaintes de leurs clients ſont mal fondées.

Au mois d'août de chaque année Sa Majeſté veut que la copie de ces regiſtres, ou ce qui concerne les affaires non inſtruites, ſoit remis aux Procureurs du Roi; les Procureurs en retard d'inſtruire ſeront alors entendus en leurs défenſes; les Juges prononceront enſuite contre'ux, s'il y a lieu; & leurs jugements, ainſi que la copie des regiſtres ſeront envoyés à M. le Procureur-géneral, pour y être ſur ſes concluſions ſtatué par le Conſeil ſupérieur, en mercuriales, ainſi qu'il appartiendra.

Par ordonnance du 21 janvier 1787, Sa Majesté a supprimé le Tribunal-Terrier. La connoissance de toutes les causes qui étoient portées à ce Tribunal appartiendra dorénavant aux Sénéchaussées ordinaires, sauf l'appel au Conseil supérieur; ainsi sur ces objets les Habitants ne seront plus obligés de passer en France pour suivre l'appel des jugements de ce Tribunal.

Sa Majesté n'excepte de toutes les causes du Tribunal-Terrier, dont la connoissance est rendue aux Sénéchaussées, que celles qui auront pour objet la distribution & l'usage des eaux, ainsi que la réunion au domaine du Roi des terres concédées non cultivées. On instruira sur ces deux objets conformément à ce qui est prescrit par la déclaration du Roi du 17 juillet 1743, & par l'Ordonnance du 10 nov. 1787 de MM. les Général & Intendant.

SÉNÉCHAUSSÉE.

Elle a été créée en août 1685 pour Léogane, & transférée depuis dans la ville du Port au Prince; elle comprend 5 paroisses; savoir,

Le Port au Prince, l'Arcahaye, la Croix des Bouquets, Léogane, le Mirebalais.

SÉNÉCHAL,

Messieurs

De Ronseray, par provisions du Roi.

Pons, lieutenant, par br. du R. *en France.*

CONSEILLERS,

Kerenſcoff de la Poméraye.
Borgella.
N.

GENS DU ROI,

Trigant de Latour, procureur du Roi, par brevet.
Chachereau, ſubſtitut.
Dubuiſſon, idem.
Dufour, ſubſtitut par intérim.
A Léogane, Razond, ſubſtitut.
A l'Arcahaye, Charles de Talmont, idem.
Au Mirebalais, Berquin, idem.
A la Croix des Bouquets, Bornanaſſe, id.
De Prats, greffier en chef, par brevet.
Boiſſet, greffier-commis.
Alliot, idem
Fontaine de Valchamps, idem.

HUISSIER,

Bourdon, audiencier, par brevet du Roi.

PROCUREURS,

Epoigny, avocat, doyen.
Feſſard.
Baudaman.
Salaignac.
Perdereau, jeune.
Leclerc.
Bourget.
Charpentier.
Miailles.
Crouſilleau.
Bonnodet de Foix, abſent.
Paſquet de Layde, par intérim.

NOTAIRES DU ROI,

Thomin, doyen.
Michel, notaire-général.

Oger des Bignons.
Gnieu.
Glandaz de Rhume.
Vaucelin.
Barrault de Narçay.
Grenier.
L'Oreille.
Fourmy, notaire de l'Intendance.
A Léogane, Baron, avocat ; Lambert, *en France ;* de la Mothe, par intérim ; Colinet, Razond.
Au Mirebalais, Beaudou, Conill, Berquier.
A l'Arcahaye, Mercier, Charles.
A la Croix des Bouquets, Renaudot, Petit de Villers.
Au Mont-Rouï, Paris de Saint-Vallier.

HUISSIERS,

Gaſcoing, doyen ; Gayot jeune, Hinſant, Pamelard, Jollier, Droin Watelet, Lacoſte, L. Paul, Desgranges, de la Lefèvre, huiſſier de l'Intendance.
Fond, Laſond, Lariole.
A Léogane, Gaſnier-Duclos, Leduc.
Au Mirebalais, Ronzeau, Laterrand, Dupin, Hure.
A l'Arcahaye, Duval, Marizy.

OFFICIERS DE POLICE,

Faure, inſpecteur de police.
Thomas & Rainville, exempts de police.
Vauclin, étalonneur.
Balance, concierge des priſons.
A Léogane, Bize oncle, étalonneur ; Mouras, concierge des priſons.

ARPENTEURS,

Averin, arpenteur-général.

Petit, arpenteur principal.
Merlin, arpenteur.
Dupont de la Marre, arpenteur.
A l'Arcahaye, Doré de Nyon, arpenteur.
Ibidem, Dreux, arpenteur.
Au Grand-Fonds, Olon de Verrieres, arp.
A Léogane, Etienne, arpenteur.
Au Mirebalais, Chuppin de la Caze, arp.
Ibidem, Bourdeilh, arpenteur.

VOYERS,

Averin, grand-voyer.
Pigeonel de Granſeau, voyer de la Ville.
à Léogane, Chancerel, voyer.
au Mirebalais, Vincent, voyer.

AMIRAUTÉ.

LIEUTENANT,

Meſſieurs
Phelippes de la Marnierre, par brev. du R.

GENS DU ROI,

N. . . . . procureur du Roi.
Trigand de la Tour, procureur du Roi en la Sénéchauſſée, faiſant fonctions.
Dufau, greffier en chef, par br. du Roi.
Lavigne, Genti, greffiers-commis.

HUISSIERS,

Le Normand, audiencier par br. du Roi.
Poupet, *en France*; Dubois, Orillon, Dupont-Lorme, Sougy par intérim.
A Léogane, de la Villotte.
A l'Arcahaye, Joquet, par intérim.

OFFICIERS DU PORT,

Bouguereau, capitaine du port.
Goy jeune, lieutenant du port.

Chambre d'Agriculture,

Créée par arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 28 mars 1763.

Arnauld, habitant *à Léogane.*
Dufolier, habitant *à Saint-Marc.*
Darbonne, habitant à Léogane, *en France.*
Le Baron de Lettre, habit. *à Miragoane.*
Dubucq de Sainte-Olimpe, habitant aux Varreux.
Thomin, notaire, secrétaire de la Chambre.

Officiers d'Administration et Finances,

Deschamps, contrôleur de la Marine.
Le chevalier de Proisy, commissaire de la Marine.
Dezerst, idem.
Lebrasseur d'Auzulé, idem.
Barbé de Marbois, écrivain princip. par brevet du Roi.
Decouagne, écrivain ordin. par br. du R.
Cordelle, idem.
à Léogane, Bercy de Chalandray, écrivain-ordinaire, par brevet du Roi.

Gardes-magasins & Chefs de Bureaux.

Olivier du Canada, garde-magasin, par brevet du Roi.
Montagnac, garde-magasin d'artillerie, par brevet du Roi.
à Léogane, N. . . . garde-magasin.
Rigail, chef du bureau du contrôle de la Marine.
Fourmy, chef du bureau des fonds.

Herbin, chef du bureau de la rédaction.
Cordelle, chef du bur. de la comptabilité.
Poinſinet, chef du bureau de la reviſion.
Godin, commis aux claſſes.
à Léogane, Cauſſé, commis aux claſſes.

Officiers comptables,

Roberjot, tréſorier principal de la Marine.
Fourmy, receveur-général de la Colonie.
Grenier, receveur des droits domaniaux.
Beret, receveur de l'octroi.
Chambellan, receveur.
Sartre, tréſor. des Invalides, *en France.*
Seguineau, idem, par intérim.
Cadieu, receveur principal des droits de l'Amiral.
M. . . . . receveur particulier.
Girault, curateur aux ſucceſſions vacantes, *en France.*
Gayot, par intérim.
à Léogane, Desbordes jeune, receveur de l'octroi : Marcillac, tréſorier des Invalid. *en France :* Hiriart, idem, par intérim.
Carré, directeur du bureau de l'entrepôt.
à l'Arcahaye, Barnaud, commis de l'octroi.
Ibidem, Barnaud & Guilhou, commis aux ſucceſſions vacantes.
au Mirebalais, Denugon, commis de l'octroi.

Officiers de Santé,

Fos de Laborde, docteur en médecine & en chirurgie de l'Univerſité de Montpellier, médecin du Roi & de l'hôpital, par brevet du Roi, *en France.*

Peyré, médecin du Roi, par intérim.
Le chevalier de Saint-Georges, docteur en médecine, chirurgien en chef des Troupes, Camps & Armées du Roi, inspecteur & chirurgien-major de la ville & hôpital militaire du Port au Prince, par brevets du Roi.
Carré, chirurgien-major du Régiment, breveté du Roi pour la Colonie, adjoint aux examens des Chirurgiens.
Le Sage, chirurgien-aide-major aux hôpitaux.
Creissel, chirurgien-major de l'Amirauté, par brevet du Roi.
Bouvier, apothicaire du Roi.
Saladin-Jeand, apothicaire de l'Amirauté.
à Léogane, Rolland, médecin du Roi.
Ibidem, Leroi, chirurgien-major du Roi.

DOCTEURS EN MÉDECINE,
reçus au Conseil-supér. de S.-Domingue.

Fos de Laborde.
Le chevalier de St-Georges.
Peyré.
Spadea.
Fontange.
Dubois.
Gerard.
Mauan.
Marchand.
Payer.
Pennier de Longchamps.
Berruette.

MAITRES EN CHIRURGIE,

Ferto, doyen.
Sollée.
Gorday.
Dupont.
Le Sage.
Brossard.
Guignon.
Querquy.
Chèze.
Berger.
Eulorte.
Lemarte.
Dufour, *au Cap.*
Muneret.

MARÉCHAUSSÉE,

Garnier, prévôt-général & inſpecteur de la Maréchauſſée, par br. du R. *en Fr.*
Riboux, prévôt-particulier, par br. du R.
Duchatelier, exempt.
à la Croix des Bouquets, le chevalier d'Aboville, exempt détaché.
au Fonds-Pariſien, Mellier de Mondonville, exempt.
à Roche-Blanche, Duboſc de Quimby, ex.
à la Montagne des Grands Bois, Samoilhat, exempt.
au Pays-Pourri, Lalaüe Saint-Jacques, exempt.
à l'Arcahaye, Joubert de Lamotte, idem.
au Mont-Roui, Foreſtier, idem.
au Boucan-Greffin, Demontis de Sainte-Marthe, idem.
à Léogane, Bocquet, prévôt-particulier.
Ibidem, Chatillon de Pellerin, exempt.
au Grand-Goave, de Montpezat, exempt.
au Mirebalais, Granier, prévôt-particulier, par brevet du Roi.
Ibidem, Bequ de Chantigny, exempt.

INTERPRETES pour

L'anglois, Kirwan.
L'eſpagnol & le portugais, Daſylva.
L'italien, Mathieu.
L'allemand, le danois & le ſuédois, Blom aîné.
Le ruſſe, Hugon.

CLERGÉ.

Le r. p. Duguet, profeſſeur en théologie, préfet apoſtolique dans le reſſort du Conſeil du Port au Prince, & ſupérieur-général de la miſſion des rr. pp. Dominicains.

Le p. Grulé, curé.
L'abbé Sibourd, vicaire.
à L'Arcahaye, l'abbé Arthaud, curé.
à La Croix des Bouquets, le p. Thomas, c.
au Mirebalais, le p. Viriot, curé.
à Léogane, le p. Grulé, vice-préfet apoſt.
Ibidem, le p. Sauvage, curé.
Ibidem, le p. Barbier, vicaire.
Ibidem, le f. Paſteur Chanoine, ſupérieur de l'hôpital des Religieux de la Charité.

Affiches américaines de St-Domingue.

Mozard, rédacteur par ordre du Miniſtre & commiſſion de MM. les Général & Intendant : c'eſt à lui qu'on voudra bien envoyer, FRANC DE PORT ET SIGNÉ, tout ce qu'on deſirera faire inſérer dans l'article des NOUVELLES.

Bureau public de correſpondance.

Cet établiſſement, formé dès le commencement de l'année 1784, ſous l'adminiſtration de MM. *de Bellecombe* & *de Bongars*, génér. & intend. de la Colonie, a reçu depuis peu l'approbation du Miniſtère, ſur le compte que ces Adminiſtrateurs ont rendu, tant de ſon utilité que du zèle & de l'exactitude de ceux qui le dirigent.

MM. *Lorquet* & *de Verry*, directeurs de ce Bureau, continuent de ſe charger de toutes les affaires que le Public veu bien leur confier, ſoit d'un quartier à l'autre de la Colonie, ſoit de ſes différents quartiers à la Capitale & aux Provinces du Royaume, même à l'Étranger, ſoit enfin du Royaume & de l'Étranger aux différents endroits de la Colonie. On peut écrire indiſtinctement à l'un ou à l'autre de ces Directeurs.

LE CAP-FRANÇOIS.

SÉNÉCHAUSSÉE.

Ce tribunal, créé par édit du mois d'août 1685, comprend 13 paroisses, savoir, Le Cap-François, la Petite-Anse, la Plaine du Nord, l'Accul, Limonade, le quartier Morin, la Grande-Rivière, le Dondon, la Marmelade, le Limbé, le Port-Margot, Plaisance & le Borgne.

SÉNÉCHAL,

Messieurs

Busson, par brevet du Roi.
Boquet de Frévent, lieutenant, par br. du R.

CONSEILLERS,

Lombart.
Couet de Montaran.
Bayard.

GENS DU ROI,

Suarez d'Almeïda, procureur du Roi, par brevet du Roi.
Arnoux, substitut.
Duler, substitut, *en France.*
Fildié de Montdésir, substitut.
A Plaisance, Lemay, substitut.
Au Port-Margot, Coiscaud, substitut.
A la Grande-Rivière, Rousselot, idem.
A la Marmelade, substitut.
Au Dondon, Boissier, idem.
Lefranc, greffier en chef, par brev. du R.
Gueron, Fournié & Dupleſſis, greffiers-c.

HUISSIER,

Gaudin, audiencier, par brevet du Roi.

PROCUREURS,

Gaubert de la Haye, avocat, doyen, *rue S.-Louis.*
Carteau, avocat, *rue du Conseil.*
Bance, avocat, *rue du Gouvernement.*
Querret-Durivage, avocat, *rue Notre-D.*
Petit Deschampeaux, avocat, *rue du Morne des Capucins.*
Gardin-Duhullé, avocat, *rue Vaudreuil.*
Seur, avocat, *rue Royale.*
Roustan, avocat, *rue Sain-Pierre.*
Legros, *place Notre-Dame.*
Gaultier-Lagaultrie, *rue Vaudreuil.*
Perier l'aîné, *en France.*
Prunet, *rue Vaudreuil.*
Laplace, *rue des Marmousets.*
Perier jeune, *rue Vaudreuil.*
Domergue, *rue Royale.*
Albenque, *rue Royale.*
Dupont-Heriſſé, *r. du Morne des Capuc.*
Loiseleur, *rue des Marmousets.*
Lapara de Keranguen, *rue Bourbon.*
Chaillot, *rue Saint-Pierre.*
Heraud, *rue Saint-Pierre.*

NOTAIRES DU ROI,

Cormaux de la Chapelle, doyen, *rue du Morne des Capucins.*
Gerard, *rue Vaudreuil.*
Rivery, *ibidem.*
Bordier, *ididem.*
Fromentin, *ibidem.*
Tach, *rue du Morne des Capucins.*
Lamarre, *rues Dauphine & du Hasard.*
Casaumajour, *rue Penthièvre.*
Cassannet, *rue Penthièvre.*
Moreau, *rue Bourbon.*

Poré, *rues S.-Joseph & S.-Louis.*
Coupigny, *rue de la Providence.*
Maillot, *rue*
Vallet, notaire de l'Intendance.
Au Port-Margot, Auriol, Coiscaud.
A la Grande-Rivière, Rousselot, Brusq *en France.*
A Limonade, Michel.
A Plaisance, Pecondon, Lemay, Lambert.
A l'Accul, Minée.
Au Dondon, Boissier, le Grand.
Au Limbé, Durousseau de Ferriere.
Au Borgne, Haumont-Dupont.
A la Marmelade, Riberon.

HUISSIERS,

Wack, huissier de l'Intendance, *au Gouvernement.*
Moriès, idem, *près de l'arsenal.*

OFFICIERS DE POLICE,

Sarrazin, inspecteur de police.
Roux, idem.
Pochet, jaugeur-étalonneur.
Fayolle, adjoint.
Barreau, concierge des prisons.

ARPENTEURS,

Naudet, arpenteur-général.
Falise, arpenteur principal honoraire du quartier du Cap-François.
Baron, arpenteur.
à l'Accul, Tartelin, arpenteur.
au Borgne, Sans de Vertmont, arpenteur.
au Dondon, Lecomte & Legrand, arpent.
à la Grande-Rivière, Deloubes, arpent.
au Limbé, Coignard, arpenteur.
à la Marmelade, Legrand & Riberon, arpenteurs.
à la Petite-Anse, Arthaud, arpenteur.

à la Plaine du Nord, Arthaud, arpenteur.
à Plaisance, Dumeny, arpenteur princ.
Ibidem, Dumoutier & Stollenwerk, arpent.
Au Port-Margot, Grenonville & d'Empaire, arpenteurs.
Au Quartier-Morin, Arthaud, arpenteur.
Fallize de Saint-Romain, voyer-général & inspecteur des chemins de la partie du nord.
Gué, voyer de la ville & banlieue, *rue d'Anjou.*
au Borgne, Sans de Vermont, voyer.
au Dondon, Lasneau, voyer.
au Limbé, d'Empaire, voyer principal.
à Limonade, Legrand, voyer principal.
Ibidem, Vignave fils, voyer.
à la Marmelade, Riberon, voyer.
au quartier Morin, Arthaud, voyer, *en France.*
à Plaisance, Dumeny, voyer principal.
Ididem, Duclairac, voyer.

AMIRAUTÉ.

LIEUTENANT,

Messieurs
Esteve, par brevet du Roi.
Bayard, en survivance, idem.

GENS DU ROI,

N. . . . . procureur du Roi.
Barriere, greffier, par brevet du Roi.

HUISSIERS,

Marchegay, audiencier, par br. du Roi.
Bergue, Buquet, Cyret, Leguicheux.

OFFICIERS DU PORT.

Massot, ✠, sous-directeur des ports & arsenaux de France, par brevet du Roi.
Simien de Chalué, lieutenant de port, par brevet du Roi.

CHAMBRE D'AGRICULTURE,

Créée par arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 28 mars 1763.

Le comte de Cockburn, ✠, doyen, habitant *à la Marmelade.*
Belin de Villeneuve, habit. *au Bas-Limbé.*
Dupetithouars, ✠, habitant *ibidem.*
Barré de S.-Venant, habit. *au Q.-Morin.*
De Lacombe, ✠, habitant *à la Grande-Rivière.*
Jumelin Ducatel, *en France.*
Odelucq aîné, habitant *au Borgne.*
Laborie doyen des avocats, secrétaire.
Moreau de S.-Méry, secrétaire-adjoint, *au Port au Prince.*

CHAMBRE DU COMMERCE,

Créée par ordonnance de MM. de Bart & de Clugny, du 13 mai 1761, & confirmée par Sa Majesté.

Plombard, directeur.
Poupet, Auvray, Gombault, syndics en exercice.
Delaire, Boisson, Milly, Hardivilier, syndics-adjoints.
Carles, avocat.
Aubert, ancien directeur, membre honoraire.

Morange, Papillon, Friou, Millot & Chaudruc, syndics qui doivent passer à la direction par ordre du tableau.
Beauchêne, secrétaire, *rue du Cimetière.*

Nota. Les assemblées se tiennent tous les mardis après midi à la Bourse, pour la décision des parères & autres affaires de commerce.

Officiers d'Administration et Finances,

Jauvin, commissaire-géneral des Colonies, ordonnateur.
Mazade de Percin, Duranton, commissaires de la Marine.
Duluc de la Roque & de Parades, écrivains-principaux, par brevet du Roi.
Saint-Haond, Gaubert, Mainié, Naudot, écrivains ordinaires, par brevet du Roi.

Garde-magasin & Chefs de Bureaux.

Ducasse, garde-magasin principal, par brevet du Roi.
N. . . . chef du bureau des fonds.
Hubert, chef du bureau des Troupes.
Labat, commis aux classes.

Officiers comptables,

Géraud, trésorier-particulier des Troupes & de la Marine, & receveur des octrois.
Paquot, receveur des droits domaniaux.
Coupigni, recev. des droits municipaux.
Guillermin, trésorier des Invalides.
Aubert, receveur-général, par br. du R.
N . . . curateur aux successions vac.
Du Perrier, direct. du bureau de l'entrepôt.

Officiers de Santé,

Arthaud, médecin du Roi, par intérim, inſpecteur des eaux de Boines.
Becht, médecin acoucheur, par br. du R.
Roulin, chirurgien major, par intérim.
Caſtillon, chirurgien-conſultant du Roi, & chirurgien-major des Milices.
Durand, chirurgien-major de l'Amirauté.
Dourland, apothicaire du Roi.
Gauché, adminiſtrateur-général des eaux de Boines.
Dupin, apothicaire de l'Amirauté.

Docteurs en Médecine

Au Cap-François & ſes dépendances, ſuivant l'ordre de leurs réceptions.

Arthaud, *rue Sainte-Marie.*
Baradat, *ibidem.*
Polony, *rue Saint-Pierre.*
Becht, *rue du Morne des Capucins.*
Paſquier de Juſtamont, *ibidem.*
Berrouette, *rue Royale.*
Rouedy, *au Carenage.*
au quartier Morin, Laroche.
à la Petite-Anſe, Prat.

Médecins aſpirants,

De la Vialette.
à Limonade, Icard.

Maitres en Chirurgie

Au Cap-François & dépendances.

Jouin, doyen, reçu le 16 juillet 1748; *rues Saint-Sauveur & du Canard.*
Roux, maître-ès-arts, reçu le août 1763; *rue Saint-Joſeph.*

Lafond, reçu le 1772.

Couré jeune, reçu le 15 octobre 1774; *rue Penthièvre.*

Dupleſſis, reçu le 15 janvier 1775; *rue Bourbon.*

Planté, chirurgien-major du régiment du Cap-François, reçu le 6 juin 1775; *rues Saint-Jean & du Palais.*

Durand, chirurgien-major de l'Amirauté, adjoint au Chirurgien du Roi pour les réceptions, reçu le 20 juin 1776; *rues Penthièvre & Saint-Jean.*

Le Hardy, reçu le 14 juillet ; *rues Penthièvre & Notre-Dame.*

Dubry, ancien chirurgien-major, inſpecteur des eaux de Boines, & adjoint au chirurgien-major des Armées du Roi, reçu le 10 décembre 1777; *rues Saint-Louis & Saint-Simon.*

Roulin, chirurgien du Roi, par intérim, reçu le 10 janvier 1778; *rues Eſpagnole & du Cimetière.*

Garré, reçu le 21 janvier 1778; *place d'Armes, près de l'Egliſe.*

Perrier, reçu le 4 novembre 1778; *rue du Conſeil.*

Coudroy, chirurgien-major d'Artillerie, reçu le 1780; *rue Penthièvre.*

Guiot, reçu le ; *place d'Armes & rue Saint-Domingue.*

Deveze, reçu le 1 avril 1785; *rues Saint-Jean & du Palais.*

Dufour, reçu le 11 mai 1786; *rue Royale près du bureau des Huiſſiers.*

Vincent, chirurgien de la Providence, reçu le 2 juin 1786.

à l'Acul, Saint-Brice.

à la Grande-Rivière, Beauclair aîné.
à Plaisance, Dudemaine & Baupin.
à la Marmelade, Fournier & Baradat.

DENTISTES,

Duros, *rue du Morne des Capucins.*
Liber, *rue Notre-Dame.*

EXPERT BANDAGISTE,

Mingelle, *rue Royale.*

MAITRES EN PHARMACIE,

Dourland, apothicaire du Roi, par commission ; *rue Conflans.*
Sarrau, *rue Notre-Dame.*
Dupin, apothicaire de l'Amirauté, *rue de la Fontaine.*
Ducatel, *rue Dauphine.*
Teraillon, *rue des Religieuses & quai Saint-Louis.*
De Labonde, *place d'Armes.*
Margaillan, *place Clugny.*
Dumont-Dantragues, *rue Dauphine.*
Limouzain, *rue Notre-Dame.*

VÉTÉRINAIRES,

Gelin, élève médailliste des écoles royales vétérinaires de France, professeur d'opérations pratiques de l'école de Paris, par brevet du Roi.
Lapole, par brevet du Roi.

MARÉCHAUSSÉE,

Laforgue, prévôt-général de la partie du nord, & inspecteur des Maréchaussées, par brevet du Roi.
Abel père, prévôt-particulier de la ville & dépendances.

Abel fils, exempt.
Au Dondon, Carrere, prévôt honoraire, par brevet du Roi.
A Plaisance, Cabos de Lacombe, exempt.
A la Grande-Rivière, Denis-Deschamps. exempt.
A la Marmelade, Dupuy, exempt.

INTERPRÈTES pour

L'anglois, Raibeau.
L'hollandois, Boisson.
L'espagnol & l'italien, Pereire.
Le Portugais, Lima.

CLERGÉ.

Le p. Saintin de Curfaux, préfet dans la dépendance du Cap-François, supérieur-général de la mission des révérends pères Capucins, & curé.
Le p. Colomban, ancien préfet.
Le p. Zéphirin, capucin, vicaire.
Le p. Bonaventure, capucin, vicaire.
Le p. Ambroise, capucin, vicaire.
Les pp. Ange, Dieudonné & Théodoret, surnuméraires.
L'abbé Cayras, sacristain.
L'abbé Droguet, chapelain du cimetière, *à la Fossette*.

à la Petite-Anse, le p. Cajetan, curé.
à la Plaine du Nord, le p. Landelain, curé.
à L'Accul, le p. Urbain, curé.
à Limonade, l'abbé Michaut, curé.
à Sainte-Susane, le p. Placide, vicaire.
au Quartier-Morin, le p. Irénée, curé.
à la Grande-Rivière, le p. Julien, curé.
au Dondon, l'abbé Delahaye, curé.
à la Marmelade, le p. Sébastien, curé.

au Limbé, le p. Philémon, cure.
au Port-Margot, le p. Caire, curé.
à Plaisance, le p. Maure, curé.
au Borgne, le p. Baltazard, curé.

Religieuses de Notre-Dame,

Madame Lavaud, supérieure.
Le p. Colomban, capucin, directeur des Religieuses.

Il y a pensionnat & noviciat dans cette communauté, ayant obtenu de Sa Majesté de nouvelles lettres-patentes qui l'autorisent à recevoir des Religieuses jusqu'au nombre de 18.

Hôpitaux.

Il y en a trois, *la Providence* pour les hommes, *la Providence* pour les femmes, & l'hôpital militaire des *Religieux de la Charité.*

Maisons de Providence.

Administrateurs,

MM. les Général & Intendant, & en leur absence MM. leurs Représentants.
De Trouillet, président de l'ancien Conseil-supérieur du Cap-françois, honoraire depuis la réunion des Conseils.
De Saint-Martin, doyen du même Conseil, honoraire, &c. idem.
Le Procureur-général du même Conseil, honoraire, &c. idem.
Le p. Saintin de Curfaux, préfet apostolique dans la dépendance du Cap-Fr.

Belin de Villeneuve, membre de la Chambre d'agriculture.
Barré de Saint-Venant, idem.
Jean-Baptiſte Fournier, négociant.
Julbin, négociant.
Bridault, négociant, adminiſtrateur en exercice, & tréſorier.
N. . . .
De Suzanne, conſeiller en la Sénéchauſſée des Cayes, ancien adminiſtrateur.

Secrétaires du Bureau,

Grimperel, notaire-général.
Leclerc, adjoint.

Officiers de ſanté,

Vincent, chirurgien penſionné du Bureau.
Guiot, chirurgien honoraire.
Dupin, apothicaire.

Régiſſeurs,

Vieuſſe, directeur.
Majorel, contrôleur.

LES RELIGIEUX DE LA CHARITÉ.

Le f. Séraphin Merdier, ſupérieur.
Le p. Chérubin Allaire, adjoint.
L'abbé de Baſt-Cazeneuve, aumônier.
Dom Beſſon, bénédictin, aumônier.

POMPIER.

Broüet, pompier du Roi & de la Ville.

LE PETIT-GOAVE.

SÉNÉCHAUSSÉE ET AMIRAUTÉ.

La Sénéchaussée, créée en août 1685, renferme 4 paroisses ; savoir,

Le Petit-Goave, le Grand-Goave, Nipes ou l'Anse à Veau, le Petit-Trou.

SÉNÉCHAL & LIEUTENANT DE L'AMIR.

Messieurs

Huet de la Chelle, par brevet.
Papet, lieutenant, par brevet.

CONSEILLERS,

De Brosse.
Collas.
N.

GENS DU ROI,

De la Fond, procureur du Roi de la Sénéchaussée & de l'Amirauté, par brevet.
Javelle, substitut.
Charmat de Villeneuve, idem.
A Nippes, Sennebier, substitut.
Au Petit-Trou, le Roy de Kermeler, id
Lory de la Bernardiere, greffier en chef, par brevet.
Labelle, greffier-commis.
Demauroi, idem.

HUISSIER,

Duzeau, audiencier, par commission.

PROCUREURS,

De Bessas, avocat, doyen.
Clairain.

Isnard.
Boissellier de Cornotte.
Pointe.

NOTAIRES,

Javelle, doyen.
Delestrac, avocat.
Charmat de Villeneuve.
Bracon de Rochefort.
A Nippes, Sennebier, Godin, Dallerie.
Au Petit-Trou, Le Roy de Kermelers.

HUISSIERS,

Sauvage, Bouronne, Bourgeois, Bathureau.
A Nippes, Maury, Cauvin, Giraud.
Au Petit-Trou, Lucas.

OFFICIERS DU PORT.

N. . . . capitaine du port.
A l'Anse à Veau, Monbellair, capitaine du port.

OFFICIERS DE POLICE,

Blancard, exempt de police.
Roussille, étalonneur.
Beauclair, concierge des prisons.

ARPENTEURS ET VOYER.

Pigeon, arpenteur principal.
Boudier, arpenteur particulier.
Celz, grand-voyer.
A Nipes, Dunand, arpenteur.
Au Petit-Trou, Vaugrenaud, arpenteur.
Aux Pins, Theze, arpenteur.
Au Petit-Trou, Berquin, voyer.
Au Rochelois, Teinturier des Essards, id.
Aux Pins, Moisson, idem.
Aux Baradaires, André Loménie, idem.
Aux Cayesmittes, Binard, idem.

Officiers d'Administration et Finances,

Bourdon de Trimont, écrivain-princip. par brevet du Roi.
Isnard, garde-magasin, par commission.

Officiers comptables,

Landelle, curateur aux successions vacantes, receveur de l'octroi, des épaves, amendes, &c.
Allegre jeune, trésorier des Invalides.
Reynaud aîné, receveur des droits de M. l'Amiral.

Officiers de Santé,

Moulié, médecin du Roi.
La Perriere, chirurgien-major du Roi.
Lafferriere, chirurg.-major de l'Amirauté.

Maréchaussée,

Blavet, prévôt-particulier.
Paulmier, exempt.
A l'Anse à Veau, Ogé de Blaru, prévôt.
Lamaletie, exempt, *ibidem*.
Au Petit-Trou, Deschamps-Dupuy, ex.
Aux Baradaires, le chevalier Duhavel, exempt.

Curés,

Le p. Barou.
au Grand-Goave, le p. Arthemal.
à Nipes ou *l'Anse à Veau*, le p. Monniot.
au Petit-Trou, le p. Gardet.

LE PORT DE PAIX.

SÉNÉCHAUSSÉE ET AMIRAUTÉ.

La Sénéchauſſée, créée par édit du mois d'août 1685, comprend ſix paroiſſes, ſavoir,

Le Port de Paix, le Petit-Saint-Louis, le Gros-Morne, le Môle-S.-Nicolas, Jean-Rabel & Bombarde.

SÉNÉCHAL & LIEUTENANT DE L'AMIR.

Meſſieurs
Faure.
Egron, lieutenant, par commiſſion.

CONSEILLERS,

Chancaulme, aîné.
Maillard de Rocheland.
Gramon.

GENS DU ROI,

De Thebaudière jeune, procureur du Roi & de l'Amirauté.
De la Grand'Maiſon, ſubſtitut.
Au Môle-S.-Nicolas & à Bombarde, Bonnafon, ſubſtitut.
A Jean-Rabel, Leblanc, ſubſtitut.
Au Gros-Morne, Arenes, ſubſtitut.
Breſſat, greffier, par intérim.
Habert de Chatillon, & Teyſſoniere-Poulier, greffiers-commis.

HUISSIER,

Meuſnier, audiencier, par brevet du Roi.

PROCUREURS,

Gasnier-Duteſſé, avocat, doyen.
Le Roy.
Maillot.
Dupuy.
Rahoul de Choiſy.
Chapron.
Barouſſel.
De Marſan, intérim de M. Broſſier.

NOTAIRES DU ROI,

De la Grand'Maiſon.
Godin.
De la Hogue.
Breſſat.
Au Môle-S.-Nicolas, Bonnafon, doyen.
Ibidem, Chaumet.
A Jean-Rabel, Leblanc.
Au Gros-Morne, Arênes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION ET FINANCES,

Pinet, écrivain-princip. par brevet du R.
Vrignaud, commis aux claſſes, garde des magaſins de la Marine & de l'Artillerie.
au Môle-S.-Nicolas, de Vaſſal, commiſſaire de la Marine.
Ibidem, de Jujardy, garde-magaſin, par brevet du Roi.
Ibidem, Bourlier, garde-mag. d'artillerie.

OFFICIERS COMPTABLES,

Sollée Deſmatheux, curateur aux Vac.
Chapron, receveur des amendes.
Bourinot-Deſrivaux, tréſorier des Invalid.

Rebel, recev. des droits de M. l'Amiral.
au Môle Saint-Nicolas, de Jujardy, tréſorier particul. de la Marine, receveur de l'octroi & du droit de 1 pour 100.

CAPITAINES DU PORT.

Vianney, capitaine de port.
Au Môle-Saint-Nicolas, le chevalier de Barras, capitaine du port.

OFFICIERS DE POLICE,

Deſleaux, jaugeur-étalonneur.
Guerin, concierge des priſons, par int.

ARPENTEURS ET VOYERS.

Naze, arpenteur principal.
Deſroches, arpenteur.
à Boynes, Fierville, arpenteur.
au Gros-Morne, Dupuy & Fierville, arpenteurs.
à Jean-Rabel, Boſſon & Vitel, arpent.
ou Môle S.-Nicolas, Belliſle, arpenteur.
au Port à Piment, Fouque, arpenteur.
Boſſon d'Iſillion & Dupuy, voyers principaux de la ville & banlieue.

OFFICIERS DE SANTÉ,

Ballay, chirurgien-major.
Larrieu, chirurgien-major de l'Amirauté.
Laclaverie, chirurgien.
à Jean-Rabel, Valleau, chirurgien.
au Môle Saint-Nicolas, N. . . . . chirurgien-major.

MARÉCHAUSSÉE,

N . . . prévôt-particulier.
Guiraudios, exempt.
Au Gros-Morne, le chevalier de Monmonier, exempt.
A Jean-Rabel, Regnaud du Canal, idem.
Au Môle S.-Nicolas, de Cremille, idem.

INTERPRÊTES pour
L'anglois & l'eſpagnol, Vianney.

CURÉS,

Le p. Timothée.
au Petit-Saint-Louis, le p. Conſtantin.
au Gros-Morne, le p. Sébaſtien de Corſe.
au Môle-Saint-Nicolas, le p. Marin.
à Jean-Rabel, l'abbé Laſalle.
à Bombarde, le p. Lheureux.

JACMEL.

SÉNÉCHAUSSÉE ET AMIRAUTÉ.

La Sénéchauſſée, créée en novembre 1720, comprend trois paroiſſes, ſavoir, Jacmel, Baynet, les Cayes de Jacmel.

SÉNÉCHAL & LIEUTENANT DE L'AMIR.

Meſſieurs,
Meneſſier de Boiſſy, ſénéchal & lieutenant de l'Amirauté, par brevet du Roi.
De Lacombe, lieutenant, par commiſſion.

CONSEILLERS,

De Montaigu.
N.
N.

GENS DU ROI,

N. . . . . procureur du Roi.
Bouchereau, ſubſtitut, *en France*.
Picard de Taluy, faiſant fonction de Procureur du Roi, par intérim.
Lalaüe de Saint-Victor, faiſant fonctions de Subſtitut, par intérim.

Couppé, greffier en chef, par brevet du R.
Pedron, greffier-commis.
A Baynet, Funel de Seranon, ſubſtitut.

HUISSIER,

Willemenote, audiencier par brev. du R.

PROCUREURS,

Gault, avocat, doyen.
Buſcailhon.
Bourgeois.
Saint-Paul, par intérim.

NOTAIRES,

Delacombe, doyen.
Garnier.
Frontgous.
Lalaüe de Saint-Victor, par intérim.
A Baynet, Funel de Séranon.
Aux Cayes de Jacmel, Drian.

HUISSIERS,

Hapé, Duvigneau, Devinet, Payré, Ducloud.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION ET FINANCES,

Dehaumont de Saint-Marc, écrivain-princ. par brevet du Roi.
Touton, garde-magaſin, par commiſſion.

CAPITAINE DU PORT.

N. . . . capitaine du port.

OFFICIERS DE POLICE,

Noël Deſpouis, exempt de police.
Rigaud, étalonneur.
Dugué, concierge des priſons.

Arpenteurs et Voyers.

De la Villette, arpenteur principal.
Dubrufquet, voyer-général de la partie du Sud.
De la Villette, voyer principal.
l'Anſe à Veau, Mouſnier-Fery, arpent.
Baynet, Fillatreau, arpenteur.
aux Cayes de Jacmel, Chapuis, arpent.
au Fonds, Rolland, arpenteur-général de la partie du Sud.

Officiers comptables,

Belliot, receveur de l'octroi, des droits domaniaux, & curateur aux vacances.
Michel, tréſorier des Invalides.
Larivoire, receveur des droits de l'Amir.

Officiers de Santé,

Andral, chirurg.-maj. du Roi & des Milices.
Frongouſt, chirurgien du Roi & de l'Amirauté, par brevets du Roi.
Beaudouin, apothicaire du Roi.

Maréchaussée,

Le chevalier Deſlandes, prévôt particulier.
Demontis de Sainte-Marthe, exempt.
à Baynet, Defonfrede-Villamont, exempt.

Interprêtes pour

L'eſpagnol, Pitra.
L'anglois, Danglade, *en France*.

Curés,

Le p. Lemaire.
à Baynet, le p. Blouet.
aux Cayes de Jacmel, le p. Douilly.

SAINT-LOUIS.

SÉNÉCHAUSSÉE ET AMIRAUTÉ.

La Sénéchaussée, créée au mois de novembre 1720, comprend 4 paroisses; savoir,

Saint-Louis, Cavaillon, Acquin, le Fonds des Nègres.

SÉNÉCHAL & LIEUTENANT DE L'AMIR.

Messieurs

Boulmier, par brevet du Roi.
Mongin, lieutenant, par brevet du Roi.

CONSEILLERS,

Laens,
N.
N.

GENS DU ROI,

Hays, procureur du Roi à la Sénéchaussée & à l'Amirauté, par brevet du Roi, *en France.*
Cheret de Mongrain, premier substitut.
Legendre, substitut.
A Acquin, Duverrier, substitut.
Ibidem, Barbané de Verry, substitut par intérim.
Au Fonds des Nègres, Colombel, subst.
Constant fils, greffier en chef, par brevet du Roi.
A Acquin, Lacour cadet, greffier-commis.

HUISSIERS,

Aubert neveu, audiencier de la Sénéchaussée.
Lami, audiencier de l'Amirauté.

PROCUREURS,

Magnien, avocat, doyen.
Simon, avocat.
Figuere.
Fredureau.
Helitas.
Chalviere.

NOTAIRES DU ROI,

Le Gendre, doyen.
Cheret de Mongrain.
Conſtant, fils.
Pineau, notaire de l'Intendance.
A Acquin, Blin du Reſſort, Monneron, Deverrier, Cartier.
A Saint-Michel, Colombel.
A Cavaillon, Rambault.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION ET FINANCES,

Anſon de Giverſeaux, ecrivain-princip. par brevet du Roi.
Daux père, garde-magaſin, par commiſſ
M. . . . . commis aux claſſes.

OFFICIERS COMPTABLES,

Perdereau aîné, curateur aux vacances, receveur de l'octroi, des amendes & des épaves, & receveur des Invalides.
Moulin-Dubuiſſon, receveur des droits de M. l'Amiral.

OFFICIERS DE SANTÉ,

Hoiſnard, chirurgien de l'Amirauté.
Laffranque, idem.

Capitaine du Port.

Andrieux de Saint-André, capitaine du port, par brevet du Roi.

Officiers de Police,

Rottier, étalonneur.
Lacaze, concierge des prisons.

Arpenteurs et Voyers.

Engérant, arpenteur principal & voyer.
Lavie du Rozel, arpenteur & voyer.
A Cavaillon, Robert, arpenteur & voyer.
A Acquin. Durand, idem.
Au Fonds des Nègres, Colombel, idem.

Huissiers,

Lami, Aubert neveu, Dubois, Dupont.
A Acquin, Corchan & Solages.
Au Fonds des Nègres, Solages jeune.

Maréchaussée,

De Bragerac, prévôt-particulier.
Andaſſe, exempt.
A Acquin, de Gay, exempt.
A Cavaillon, Ferreire, idem.
Au Fonds des Nègres, Sivade, idem.

Curés,

Le p. Picard.
A Acquin, le p. de Brun.
A Cavaillon, le p. de la Borderie.
Au Fonds des Nègres, l'abbé de Blanchamps.

SAINT-MARC.

SÉNÉCHAUSSÉE ET AMIRAUTÉ.

La Sénéchauſſée, créée au mois d'août 1724, comprend cinq paroiſſes ; ſavoir, Saint-Marc, les Gonaïves, la Petite-Rivière, l'Artibonite, les Vérettes.

SÉNÉCHAL & LIEUTENANT DE L'AMIR.

Meſſieurs,
Bretton des Chapelles.
Grandjean-Daubancourt, lieutenant.

CONSEILLERS,

Lonjeau.
Joly.
De Brie.

GENS DU ROI,

De Bourcel, procureur du Roi, par brevet du Roi.
Plard-Grandmaiſon, ſubſtitut.
Gorgon-Leclerc, idem.
Bigrel de Grandclos, greffier en chef.
Solnier & Joly, greffier-commis.
A la Petite-Rivière, Beigbeder, ſubſtitut.
Aux Vérettes, Morizot de la Rivière, idem.
Aux Gonaïves, Lamoureux, idem.

HUISSIER,

Braquemart, audiencier.

PROCUREURS,

Beſnard-Boiſſet, avocat, doyen.
Jochaud de la Verdiere, avocat.
Monlauſun, avocat.

Gelibert, avocat.
Fouqueau.
Riviere des Roſeaux.

NOTAIRES,

Plard-Grandmaiſon, doyen.
Gazanhe.
Lacaſſaigne.
Caſtellas.
Lefevre de Lazon.
Gorgon-Leclerc.
A la Petite-Rivière, Beigbeder, Pardon & Pivert.
Aux Vérettes, Morizot de la Rivière.
Aux Gonaïves, Lamoureux & Vaiſu.

HUISSIERS,

Rivière, doyen; Gernonia, Fournier, Benoit, Beſſière, Peliſſier, Barau, Eſcol, Meillet, Bodin, Dupleſſis.
Aux Gonaïves, Sailly & Hurtel.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION ET FINANCES,

Decars, écrivain-princip. par brev. du R.
Jochaud de la Verdiere, garde magaſin, par commiſſion.
Hemon, commis aux claſſes.

OFFICIERS COMPTABLES,

Pouyez aîné, receveur de M. l'Amiral.
Plard-Grandmaiſon fils, receveur de l'octroi & curateur aux ſucceſſions vac.
Jochaud de la Verdiere, receveur des droits domaniaux.
Majorel, receveur des droits de M. l'Amir.
Lubin, tréſorier des Invalides.

CAPITAINE DU PORT.

De Morhain, capitaine du port.

OFFICIERS DE SANTÉ,

Monniot, médecin du Roi.
Conain, chirurg.-major du Roi par intérim.
Samoel, chirurgien-major de l'Amirauté.
Laserre, apothicaire du Roi.

OFFICIERS DE POLICE,

Duputel, exempt de police.
Dubreuil, brigadier.
Gorgne, étalonneur, *en France.*
Griot, idem, par intérim.
Thalhand, concierge des prisons.
Aux Gonaïves, Maquerelle, idem.

ARPENTEURS ET VOYERS.

Pinard de la Rosiere, arp. princ. & voyer.
aux Gonaïves, Pernet de Beauregard & Audié, arpenteurs.
A la Petite-Rivière, Sterlin, de Merie & de Mondogast, arpenteurs.
à Saint-Marc, Mottin, arpenteur.
Ibidem, le Dran, arpenteur.
aux Vérettes, Duclos Dabon, arpenteur.
aux Gonaïves, Audié, voyer.

MARÉCHAUSSÉE,

Le chevalier de Coutures, prévôt-partic. par brevet du Roi.
Muras, exempt.
A la Petite-Rivière, Riffard, exempt.
Aux Vérettes, Mége, exempt.
Aux Gonaïves, Ogé, exempt.

INTERPRÈTES pour

L'anglois, Vanderweck.
L'espagnol, Fonseq.
L'hollandois, Berthier.

CURÉS,

Le p. Stauder.
aux Gonaives, le p. Isabé.
à la Petite-Rivière de l'Artibonite, le p. Thomas.
aux Vérettes, le p. Arthemalle.

LE FORT-DAUPHIN.

SÉNÉCHAUSSÉE ET AMIRAUTÉ *de Saint-Jean-Baptiste du Trou, Transférée au* FORT-DAUPHIN.

La Sénéchaussée, créée le 7 août 1776, comprend cinq paroisses ; savoir,
Le Fort-Dauphin, Vallière, Ouanaminthe, le Terrier-Rouge, le Trou.

SÉNÉCHAL & LIEUTENANT DE L'AMIR.

Messieurs
d'Hudicourt, par brevets du Roi.
Carrere, lieutenant-particulier, idem.

CONSEILLERS, par commission,

Piot.
Delabarre.
N. . . .

GENS DU ROI,

Constant, procureur du Roi, par br. du R.
Lohyer, premier substitut.
Pinter, second substitut.
Brissaud, troisième substitut.
Gerard, greffier en chef, par brevet du R.
Marcilly, greffier-commis.

HUISSIER,

Nupieds, audiencier, par brevet du Roi.

PROCUREURS,

Duviella, avocat, doyen.
Robin.
Lormier-Lagrave.
Pincemaille.
Bourgeois-de Grantes.
Maillet.
Maſſé, jeune.
Valade.

NOTAIRES DU ROI,

Lepreſtre de Mezieres, doyen.
Pinter.
Pere.
Au quartier de Vallière, du Bertrand-Ducanelle.
Au Terrier-Rouge, Briffault des Audraux.
A Ouanaminthe, Cormaux-Deſnoës.
Au Trou, Paris de Saint-Germain.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION ET FINANCES,

Carlier aîné, écrivain-princip. par br. du R.
Jullien, garde-magaſin, par commiſſion.
Jullien, commis aux claſſes.

OFFICIERS COMPTABLES,

Sejourné, receveur de l'octroi & des droits domanianx, par intérim.
Prevoſt, curateur aux ſucceſſions vacantes.
Jacques, tréſorier des Invalides.
Gaze, receveur des droits de M. l'Amiral, par intérim.
Déhogues, directeur de la poſte.

Officiers du Port.

Conte, capitaine de port.

Officiers de Police,

Métayer, jaugeur-étalonneur.
Sardou, concierge des prisons.

Arpenteurs et Voyer.

Dufour, arpenteur principal.
Dantoine, voyer principal.
Dehogues, gardien des écluses & fontaines, par commission de MM. les Général & Intendant.
au Trou, Monet, arpenteur.
au Terrier-Rouge, Bignon, arpenteur.
au quartier de Vallière, Dubertrand-Ducanelle, arpenteur.
à Ouanaminte, Marie, arpenteur.

Officiers de Santé,

Thibal, médecin du Roi, par commission.
Fronty, médecin.
Richaut, chirurgien-major, par br. du Roi.
Thibeaud, chirurgien-maj. de l'Amirauté.
Chiron, chirurgien.
Giroud, chirurgien.
à Ouanaminte, Ferrié, médecin du Roi, inspecteur de l'hôpital militaire.
Ibidem, Mathieu.
au Trou, la Grange, médecin.
Ibidem, Pochon, chirurgien.
au Terrier-Rouge, Charrette, chirurgien.

Maréchaussée,

De Chiniac, lieutenant de Prévôt, par brevet du Roi.
A Ouanaminthe, Sainson, exempt.
Au Trou, Gauthrot-Duteil, exempt.

INTERPRÊTES pour
L'eſpagnol, Cordeil.
L'anglois, Duperron.

CURÉS,
Le p. Irenée.
à Vallière, l'abbé Laporte.
à Ouanaminthe, le p. Fortunat.
au Terrier-Rouge, l'abbé Jahu.
au Trou, le p. Sulpice.

JÉRÉMIE.

SÉNÉCHAUSSÉE ET AMIRAUTE.

La Sénéchauſſée, créée en décembre 1776, comprend deux paroiſſes; ſavoir, Jérémie, le Cap Dame-Marie.

SÉNÉCHAL & LIEUTENANT DE L'AMIR.
Meſſieurs
De Monzeuil, par brevets du Roi.
De Favarange, lieuten. par brevet du Roi.

CONSEILLERS,
Chabrier, avocat, par commiſſion.
Tarraſin, idem.
Dubois, idem.

GENS DU ROI,
N. . . . . procureur du Roi.
Girard, ſubſtitut.
Veyrier, idem, *en France*.
Tournier, idem, par intérim.
à l'Ilet à Pierre-Joſeph, Fondin, ſubſtitut.
aux Cayemites, Fraiſſe, idem.
Dubois, greffier en chef, par br. du R.
Refuge, greffier-régiſſeur.

HUISSIER,

Corneau, audiencier, par intérim.

PROCUREURS,

Mathieu, avocat, doyen.
Blondel de Chauvinières, avocat, sous-doyen.
Falvan de Jouquiere.
Martin.
De Lebrun.

NOTAIRES DU ROI,

Girard, doyen.
Lépine.
Fournier.
Thomas.
A l'Ilet à Pierre-Joseph, Fondin.
Au Cap-Dame-Marie, Huë.
Aux Cayemites, Fraisse.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION ET FINANCES,

Gillot de Grandmaison, écrivain-princip. par brevet du Roi.
Lavialey, garde-magasin, par commiss.

OFFICIERS DE SANTÉ,

Laplanche, chirurgien-major du Roi & de l'Amirauté.
Dupuy, apothicaire du Roi.

OFFICIERS COMPTABLES,

Laloubere, curateur aux successions vacantes, receveur de l'octroi, des amendes, épaves, &c.
Huë, receveur des droits de M. l'Amiral.
Dayherre, trésorier des Invalides.

CAPITAINE DU PORT,

Boiſſelot, capitaine du port.

ARPENTEUR ET VOYERS.

Doucet, arpenteur principal & voyer.
Dutreville, Mancel, Delpech, Frignet, voyers.

OFFICIERS DE POLICE,

Papigni, exempt de police.
Leclerc, étalonneur.
Sainſon-Duchêne, concierge des priſons.

HUISSIERS,

Darblade, doyen; Dugy, Bonel, Arnoux, Pollin, Berthommé, Beneſech.
A l'Ilet à Pierre-Joſeph, Beauclair.

MARÉCHAUSSÉE,

De Malherbe, prévôt.
A l'Ilet à Pierre-Joſeph, Répéton, exempt.
Au Cap-Dame-Marie, Duhaut, idem.

INTERPRÊTES pour

Toutes les langues étrangères, Lemaire.
L'eſpagnol & l'hollandois, Morron.
L'anglois, Torres.

CURÉS,

Le p. Simon.
au Cap-Dame-Marie, le p. Rochanſon.

LES CAYES DU FOND.

SÉNÉCHAUSSÉE ET AMIRAUTÉ.

La Sénéchauſſée, creée en mars 1779, comprend cinq paroiſſes; ſavoir, Les Cayes du Fond, le Cap-Tiburon, les Coteaux, Torbec, le Port-Salut: cette

dernière a été établie par ordonnance de MM. les Administrateurs en 1784.

SÉNÉCHAL & LIEUTENANT DE L'AMIR.

Messieurs

Collet, par brevets du Roi.
Faugas, lieutenant par brevet du Roi.

CONSEILLERS,

Cotelle.
De Suzanne.
N.

GENS DU ROI,

Pic de Pere, procureur du Roi, par brevet du Roi.
Jacqueſſon, ſubſtitut.
Ducis, idem.
Aux Côteaux, Meunier, ſubſtitut, *en France.*
Matelas de Moncour, par intérim.
Au Cap-Tiburon, Bellanger, ſubſtitut.
Marſolas, greffier en chef.
Billetout, greffier-commis.
Poudras, idem.
Clemandot, idem.

HUISSIERS,

Baron, audiencier de la Sénéchauſſée, par brevet du Roi.
Caſtra, audiencier de l'Amirauté, par brevet du Roi.

PROCUREURS,

Martin Bellefont, avocat, doyen.
Tangui de Laboiſſiere.
Reynault de Salſoque.
Lacaze.
Briart Saint-Clair.

Noblet.
Reneaume.
Chaillou.

NOTAIRES,

Jacqueſſon, doyen.
Legoux.
Moreau.
Scovaud.
Domergue.
Carré.
Ducaſſe.
Duplanté.
Aux Côteaux, Deſcure de l'Eſpares, Meuſnier, Mathelas de Moncour.
Aux Savonètes, paroiſſe des Cayes, Gonſac.
A Torbec, Guillon.
A l'Acul, Chaillon, *en France.*
Au Cap-Tiburon, Bellanger.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION ET FINANCES,

Chaveneau, commiſſaire de la Marine.
Carlier des Iles, écrivain-ordinaire, par brevet du Roi.
Carlier d'Outremer.
Laporte, garde-magaſin, par commiſſion.
au Cap-Tiburon, Dandaſne, écrivain-ordinaire, par brevet du Roi.

HUISSIERS,

Dubois, doyen; Labuzan, Foureaux, Grellier de Saint-Amand, Chevalier, Gobert, Beau, De igny de la Pierre.
Neyeau, huiſſier de l'Amirauté.
Aux Coteaux, Dezair, Vigneaux.

Capitaines du Port.

Guilhem, capitaine du port, par br. du R.
Au Cap-Tiburon, Gauvry, capitaine du port.

Officiers de Police,

Delaboiſſiere, inſpecteur de police.
Bronard aîné, exempt de police.
Dutillet de la Motte, étalonneur.
Gautier de la Richerie, jaugeur de navires.
Labbé, concierge des priſons.
Marin, arpenteur principal.
à Torbeck, Potier, arpenteur.
au Cap-Tiburon, Amoureux de S.-Albin, arpenteur.
aux Anſes, le chevalier de Bacquancourt, arpenteur.
aux Cayes, Cornellier de Lemery, voyer.
aux Coteaux, Naſſivert, voyer.

Officiers de Santé,

Julien, médecin du Roi.
Rullon, chirurgien-major du Roi, par brevet du Roi.
Durocher, chirurg.-major de l'Amirauté.

Officiers comptables,

Dubois de la Bernade, receveur de l'octroi.
Gerard aîné, receveur des droits de M. l'Amiral.
Malden, curateur aux ſucceſſ. vacantes.
Gaud de S.-Ruſine, receveur des droits domaniaux.
Dubois de la Berorade, idem.
au Cap-Tiburon, Sarrat, receveur de l'octroi.

Maréchaussée,

Darmagnac, prévôt-particul. par br. du R.
Feire, exempt.

Au Cap-Tiburon, Dejumeaunville, prévôt-particulier.
Ibidem, Brindeau de Lavazaune, exempt.
Aux Côteaux, Cartigny, exempt.

INTERPRÈTES pour

L'allemand & le ſuédois, Frédéric Jwendorf
Le danois, Hubert.
L'Eſpagnol, Billard.
L'anglois, Caroillon.

CURÉS,

Le p. Lorrain.
au Cap-Tiburon, le p. Bozec.
aux Côteaux, le p. Blace.
à Torbeck, le p. Col.

POSTES.

M. Loliot, fermier-général, *en France.*
M. Lorquet, adminiſtrateur-général, *au Port au Prince.*
M. Crouſilleau de la Foſſe, contrôleur-général, *ibidem.*
M. Gaſnier, contrôleur particulier de la dépendance du Cap.

ACQUIN.

MM. Gaudillac & Peynau, directeurs.

Le Courier du Fonds des Nègres, du Petit-Goave, de Léogane, de Port au Prince & de toute la partie du nord, part tous les mardis & vendredis au ſoir, & eſt de retour tous les lundis & vendredis au ſoir.

Le Courier de la partie du ſud, des Cayes, &c. part tous les ſamedis &

mardis dès le matin, & eſt de retour tous les lundis & vendredis au ſoir.

Le Courier de traverſe pour Jacmel & Baynet part tous lès vendredis dès le matin, & il eſt de retour tous les jeudis à onze heures du matin.

L'Arcahaye.

M. Hallas, directeur.

Le Courier du Port au-Prince & de toute la partie du ſud part tous les mercredis & ſamedis dès le matin, & eſt de retour les jeudis & dimanches au ſoir.

Celui de Saint-Marc, le Cap-Frauçois & toute la partie du nord, part tous les jeudis & dimanches au ſoir, & eſt de retour tous les mercredis & ſamedis dès le matin.

Le Cap-François.

M. Gaſnier, directeur.

Le Courier pour Saint-Marc, le Port de Paix, le Môle, le Port au Prince, les Cayes & généralement tous les quartiers de l'oueſt & du ſud, part tous les dimanches & jeudis à midi précis, & eſt de retour tous les ſamedis & mercredis à h. de relevée.

Celui pour le Fort-Dauphin, le Trou, le Terrier-Rouge & Ouanaminthe, part tous les lundis & jeudis à midi, & arrive tous les mercredis & ſamedis matin.

Celui pour la Grande-Rivière, le Dondon, la Marmelade, &c. part tous les jeudis à midi, & eſt de retour les lundis matin.

Le Cap-Tiburon.

M. Saint-Joire, directeur.

Le Courier du Nord, de l'Oueſt, des Cayes, &c. part tous les ſamedis à midi, & eſt de retour tous les vendredis à neuf heures du matin.

Celui de l'Ilet part tous les vendredis à midi, & arrive tous les ſamedis à dix heures du matin.

CAVAILLON.

M. Ferriere, directeur.

Le Courier de toute la partie du nord, du Port au Prince, de Saint-Louis, &c. part tous les dimanches & jeudis à h. de relevée, & eſt de retour tous les ſamedis & mardis.

Celui de la partie du ſud, des Cayes, &c. part tous les mardis & ſamedis matin, & eſt de retour tous les dimanches & jeudis à h. de relevée.

LES CAYES.

MM. de Malval & Goupy, directeurs.

Le Courier du Cap-François, de toute la partie du nord, de celle de l'oueſt, du Port au Prince, du Petit-Goave, de Saint-Louis, &c. part tous les dimanches & jeudis à midi précis, & eſt de retour tous les mardis & ſamedis au ſoir.

Celui du Port-Salut, des Côteaux, de Jérémie, &c. part tous les mercredis à 1 h. de relevée, & eſt de retour tous les mardis matin.

LES CÔTEAUX.

M. Pontulami, directeur.

Le Courier du nord & de l'oueſt part tous les lundis à midi, & eſt de retour tous les mercredis au ſoir.

Celui du Cap-Tiburon part tous les jeudis à midi, & eſt de retour tous les dimanche.

Le Fonds des Nègres.

M. Berrot, directeur.

Le Courier pour le Petit-Goave, le Port au Prince & toute la partie du nord, part tous les mardis & vendredis, & eſt de retour tous les lundis & vendredis.

Celui de la partie du ſud, des Cayes, &c. part tous les lundis & vendredis.

Le Fort-Dauphin.

M. Dehogues, directeur.

Le Courier du Cap & de tous les autres quartiers de la Colonie arrive tous les mardis & vendredis matin, & repart les mêmes jours.

Le petit Courier d'Ouanaminthe arrive également tous les mardis & vendredis, & repart comme celui du Cap.

Les Gonaïves.

M. Monnon, directeur.

Le Courier du Cap-François & de toute ſa dépendance part les mardis & vendredis ſoir, & eſt de retour les vendredis dès le matin & les lundis à midi.

Celui de Saint-Marc, du Port au Prince & de toute la partie du ſud part les lundis & vendredis dès le matin, & eſt de retour les mardis à heures de relevée, & les vendredis pendant la nuit.

Le Grand-Goave.

MM. Deshayes & Laule.

Le Courier pour Léogane, le Port au Prince & toute la partie du nord part tous

les mardis & vendredis au ſoir, & eſt de retour tous les lundis & vendredis dans la nuit.

Celui pour le Petit-Goave & toute la partie du ſud part tous les lundis matin, & eſt de rerour tous les mardis à h. de relevée.

Le ſecond Courier qui ne va que juſqu'aux Cayes part tous les vendredis dès le matin, & arrive le même jour au ſoir.

LE GROS-MORNE.

M. Prompt, directeur.

Le Courier part tous les mardis à midi, & arrive tous les ſamedis.

JACMEL.

M. Savary, directeur.

Le Courier de toute la partie du nord du Port au Prince part les mardis matin & vendredis à cinq heures du ſoir, & eſt de retour tous les lundis à midi & jeudis au ſoir.

Celui pour Baynet, les Cayes, Acquin, &c. part tous les lundis au ſoir, & eſt de retour tous les ſamedis.

JÉRÉMIE.

M. Lacombe, directeur.

Le Courier des parties du nord & du ſud part tous les ſamedis à midi, & arrive des mêmes lieux le lundi au ſoir.

Celui de l'Ilet, &c. part le jeudi après l'arrivée du Courier de Nipes & du Petit-Trou, & eſt de retour le lundi au ſoir.

L'ILET A PIERRE-JOSEPH.

M. Sorin, directeur.

Le Courier de toute la Colonie arrive tous les vendredis ſoir; celui pour le

ſud part le lendemain matin, & celui pour le nord le dimanche à neuf heures du matin.

L'Éogane.

M. Laure, directeur.

Le Courier du Port au Prince, de Saint-Marc & de toute la partie du nord part tous les mercredis & ſamedis au ſoir, & eſt de retour tous les dimanches & jeudis au ſoir.

Il y a en outre un Courier particulier pour le Port au Prince, qui part tous les lundis, mercredis, vendredis & ſamedis au ſoir, & eſt de retour tous les mardis, jeudis, ſamedis & dimanches matin.

Celui pour les Cayes, Saint-Louis, Jérémie, Nipes, &c. part tous les dimanches au ſoir, & eſt de retour tous les mercredis dans la matinée.

Le ſecond Courier qui ne va que juſqu'aux Cayes part tous les jeudis au ſoir, & eſt de retour tous les ſamedis matin.

Le Courier pour Jacmel part tous les dimanches & mercredis au ſoir, & eſt de retour tous les ſamedis & mardis au ſoir.

Le Limbé.

M. Chabaud, directeur.

Le Courier du Cap-François & de toute ſa dépendance part les mercredis & ſamedis dans la matinée, & eſt de retour les dimanches & jeudis à cinq heures de relevée.

Celui pour Saint-Marc, le Port au Prince & les Cayes part tous les dimanches & jeudis à cinq heures de relevée, & eſt de retour les ſamedis à midi & mercredis matin.

Celui pour le Port-Margot, le Port de Paix & le Môle part tous les dimanches & jeudis à cinq heures de relevée, & eſt de retour tous les mercredis matin & ſamedis à midi.

Mirebalais.

M. Denagon, directeur.

Le Courier pour toute la Colonie part tous les mercredis à h. de relevée, & eſt de retour tous les lundis dans la matinée.

Le Môle Saint-Nicolas.

M. Felgere, directeur.

Le Courier de toute la Colonie arrive deux fois la ſemaine, le vendredi & le lundi au ſoir, & part le mardi & le ſamedi dès le matin.

Mont-Rouï.

M. Arnaud, directeur.

Le Courier du Port au Prince & de toute la partie du ſud part tous les mardis & vendredis au ſoir, & eſt de retour tous les lundis à midi & vendredis matin.

Celui du Cap-François & de toute la partie du nord part & arrive aux mêmes heures.

Nippes.

M. Caſſagne, directeur.

Le Courier du Port au Prince, du Cap-François, &c. part tous les mardis à h. de relevée, & eſt de retour tous les lundis au ſoir.

Celui de Jérémie, de l'Ilet, &c. part tous les mardis à midi, & eſt de retour tous les lundis au ſoir.

Le Petit-Goave.

M. Allegre, directeur.

Le Courier pour le Grand-Goave, Léogane, le Port au Prince & toute la partie du nord, part tous les mardis & vendredis au soir, & est de retour tous les lundis & vendredis matin.

Celui pour le Fonds des Nègres, Saint-Louis, les Cayes, &c. part tous les lundis & vendredis à huit heures du matin, & est de retour tous les vendredis & mardis au soir.

Il part en outre tous les mercredis un Courier particulier pour Léogane, qui se trouve chargé des paquets de Jérémie, Nipes & Miragoane.

Le Petit-Trou.

M. Pigeon, directeur.

Le Courier du nord & du Port au Prince part tous les mardis à midi, & est de retour tous les lundis dans la nuit.

Celui de Jérémie part tous les mardis à h. de relevée, & est de retour tous les lundis, à h. de relevée.

Le Port au Prince.

M. Dalmais, directeur.

Le Courier pour l'Arcahaye, Mont-Roui, Saint-Marc & toute la partie du nord, part deux fois la semaine, les dimanches & jeudis à midi précis, & est de retour les mercredis matin & les samedis à quatre heures du soir.

Le Courier pour Léogane, le Grand-Goave & toutes les parties de l'oueſt & du sud, jusques & compris Tiburon, l'Ilet, Jérémie & le Petit-Trou, part tous

les dimanches à midi précis, & eſt de retour des mêmes endroits tous les mercredis & jeudis à 8 heures du matin.

Le ſecond Courier pour les mêmes parties, mais qui ne parcourt que la grande route juſqu'aux Cayes, part tous les jeudis à midi précis, & eſt de retour tous les ſamedis à quatre heures du ſoir.

Le Courier du jeudi & celui du dimanche de chaque ſemaine ſe chargent des paquets pour Léogane ; & il y a en outre un Courier particulier pour la même ville qui part tous les lundis, mercredis, vendredis & ſamedis à ſix heures de relevée, & eſt de retour tous les mardis, jeudis, ſamedis & dimanches matin.

Le Courier pour Jacmel part deux fois la ſemaine, le dimanche à midi & le mercredi à ſix heures de relevée, & eſt de retour tous les mercredis & dimanches à huit heures du matin.

Le Courier pour la Croix des Bouquets & du Mirebalais part tous les dimanches à cinq heures de relevée, & eſt de retour tous les jeudis dès le matin.

Le Port de Paix.

Madame Dubois, directrice.

Le Courier de toute la Colonie arrive deux fois la ſemaine, le vendredi dès le matin & le lundi à midi, & part les mêmes jours quatre à cinq heures après ſon arrivée.

Celui du Môle arrive également deux fois la ſemaine, le vendredi dès le matin & le lundi avant midi, & repart quatre à cinq heures après ſon arrivée.

83-86

Celui pour le Gros-Morne part seulement une fois la semaine, le vendredi de relevée, & est de retour le mercredi.

LE PORT-SALUT.

M. Barrere, directeur.

Le Courier part tous les lundis à h. de relevée, & est de retour tous les mercredis au soir.

SAINT-LOUIS.

M. Dubois, directeur.

Le Courier du Cap-François, pour toute la partie du nord, du Port au Prince, de Léogane, du Petit-Goave, &c. part tous les dimanches & jeudis au soir, & est de retour tous les sam. & mardis matin.

Celui des Cayes & de la partie du sud part tous les mardis & vendredis au soir, & est de retour tous les dimanches & jeudis au soir.

SAINT-MARC.

M. Guimbaud., directeur.

Le Courier du Cap-François & de toute la partie du nord, celui du Port au Prince & de toute la partie de l'oueſt & du sud partent le mardi à midi & le vendredi à six heures du soir, & sont de retour le lundi au soir & le vendredi à midi.

Celui de la Petite-Rivière & des Vérettes part le samedi matin, & est de retour le vendredi à trois heures de relevée.

FIN.

ERRATA.

A l'Article du Corps-Royal du Génie, pag. 62 & 63, *lisez* M. de Rallier au Cap, & M. Gaudenot de Villers aux Cayes.

S OX
E787
A445h
ED
A445h
1787